



L'ACTION ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

Les enjeux et les bonnes pratiques

Neuf propositions structurantes, concrètes
et innovantes

Synthèse.....	2
Les compétences écologiques des régions.....	6
L'engagement des régions pour le climat.....	9
Les enjeux	9
Les bonnes pratiques	9
Les perspectives d'avenir et les propositions	10
L'action pour la biodiversité.....	12
Les enjeux	12
Les bonnes pratiques	12
Les perspectives d'avenir et les propositions	13
La mobilisation autour du Green Deal Européen.....	15
Les enjeux	15
Les bonnes pratiques	15
Les perspectives d'avenir et les propositions	16
La nouvelle priorité d'aménagement du territoire.....	17
Les enjeux	17
Les bonnes pratiques	17
Les perspectives d'avenir et les propositions	19
L'effort en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies propres.....	21
Les enjeux	21
Les bonnes pratiques	22
Les perspectives d'avenir et les propositions	26
La transition écologique et le développement économique.....	30
Les enjeux	30
Les bonnes pratiques	31
Les perspectives d'avenir et les propositions	32
Une forte implication dans la transition agricole et alimentaire.....	33
Les enjeux	33
Les bonnes pratiques	34
Les perspectives d'avenir et les propositions	39
L'éducation au développement durable.....	40
Les enjeux	40
Les bonnes pratiques	40
Les perspectives d'avenir et les propositions	42
L'enjeu majeur de la mobilité.....	44
Voir sur ce sujet le décryptage séparé : « Quelles bonnes pratiques des régions en matière de mobilité »	44
Les perspectives d'avenir et les propositions	44

Le présent dossier a été préparé par l'équipe et le réseau d'experts de La Fabrique Écologique dans le cadre de la préparation des élections régionales de juin 2021, sur la base rigoureuse, pluraliste et transpartisane qui constitue notre identité. Son objectif est de contribuer à **informer les électrices et les électeurs**, nourrir leur réflexion, **alimenter les débats et permettre ainsi que ce sujet si essentiel soit au cœur des prochaines campagnes électorales**.

Ce dossier ne constitue en aucun cas un document pour évaluer la qualité des politiques menées ou proposées et donner des bons ou des mauvais points aux élu.e.s et aux candidat.e.s, d'autres s'en chargeront. Il ne vise pas non plus à l'exhaustivité et ne constitue évidemment pas un programme qu'il faudrait suivre à la lettre. Plus modestement, il espère apporter quelques idées, intéresser, et convaincre.

Au-delà de la description succincte des principaux enjeux sur le fond de ces élections au regard de la transition écologique, ce document a deux caractéristiques qui en font son originalité¹ :

- **Il analyse les bonnes pratiques** déjà suivies par les différentes régions dans ce domaine, non pour se livrer à des comparaisons qui auraient à vrai dire peu de sens, mais pour inspirer les idées et les réflexions des candidat.e.s et l'action future des élu.e.s ;
- Il met l'accent sur quelques **propositions structurantes, innovantes et concrètes** montrant que les régions ont de nombreuses voies et possibilités d'action pour accélérer le rythme de la nécessaire transition, se mettre en phase avec les objectifs climat et mieux protéger la biodiversité, avec le souci de promouvoir un mode de développement plus durable au service de chacune et chacun.

Les contributeurs de La Fabrique Écologique :

Mathilde Boitias (Directrice), Pauline Bureau (doctorante contractuelle à l'Université Grenoble Alpes), Géraud Guibert (Président), Nouma Khaznawi (chargée de mission), Raphaël Quintreau (chargé de mission), Lucile Schmid (Vice-Présidente).

Ce dossier a notamment bénéficié des relectures et commentaires des experts suivants :

Serge Defaye, François Demarcq, Alexis Durand (Jeanson), Michel Godron, Pierre Guelman, David Loose, Yann Maubras, Sylvain Rotillon, Louis Stroeymeyt.

Lors de l'**Atelier Co-Écologique** relatif à ce dossier sont intervenu.e.s Chantal Jouanno et Michel Badré à titre de Grands Témoins.

¹ Deux autres dossiers ont été publiés couvrant en partie ces sujets mais avec une approche différente, l'un sur le climat par le Réseau Action Climat, l'autre par l'association « Notre Affaire à Tous ».

Les compétences des régions en matière écologique sont très importantes, en particulier en termes de **transport, de formation et d'apprentissage, d'aménagement du territoire et de développement économique**. Leur rôle va être fortement accru dans le cadre des **plans de relance français et européens**, les régions pouvant mobiliser d'importantes ressources financières afin de mettre en œuvre leurs politiques. Ces collectivités doivent donc jouer **un rôle clé dans l'accélération de la transition écologique**.

Elles devront cependant **veiller à ce que l'ensemble de leur politique soit cohérente avec cette priorité**, en évitant notamment que ces ressources financent des opérations ayant un impact négatif sur l'environnement. Il est en outre essentiel que l'approche de ces différentes questions, s'effectue avec une approche globale pour des sujets - le climat, la biodiversité, la protection de l'environnement - qui sont fortement liés entre eux.

Pour être mises en œuvre dans de bonnes conditions, les actions écologiques devront enfin **prendre impérativement en compte leurs impacts sur les plus défavorisés**. Une bonne façon d'y parvenir est de **privilégier la co-construction citoyenne**, avec des modalités adaptées.



Ce document comporte une quinzaine de **propositions concrètes et structurantes** dont le détail figure dans les différentes fiches de ce dossier. Les neuf d'entre elles qui nous ont paru les plus importantes et utiles sont les suivantes :

Proposition #1

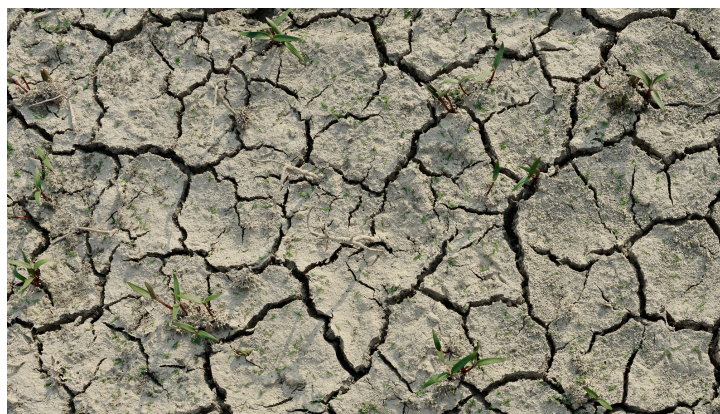
Mettre au point des trajectoires carbone d'ici à 2050 dans les secteurs où la région est compétente, avec des objectifs précis et affichés et des étapes crédibles. Le Haut Conseil pour le climat a longuement décrit dans un de ses derniers rapports les insuffisances de méthodologie des travaux des observatoires régionaux de l'énergie et du climat. Les régions sont en outre en situation différente vis-à-vis des objectifs climat et de la faisabilité d'atteindre la neutralité carbone. Enfin, le découpage régional des émissions ne correspond ni aux compétences des conseils régionaux ni à l'empreinte carbone sur le territoire régional, qui comprend notamment les émissions importées. Il est cependant possible et utile que, secteur par secteur, les régions fixent plus précisément leurs objectifs de réductions de gaz à effet de serre, sur les trois scopes.

Proposition #2

Prévoir un débat d'orientation climatique préalable au débat d'orientation budgétaire. La transversalité de la prise en compte du sujet climat a beaucoup progressé dans l'organisation administrative et les initiatives de nombreuses régions. Les régions, comme les autres collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Mais ce document est un outil peu opérationnel pour définir une stratégie climatique et en fixer les étapes. Il ne donne pas lieu en outre à un débat spécifique entre les élus. C'est pourquoi il est proposé aux régions de mettre en place un débat d'orientation climatique préalablement au débat d'orientation budgétaire, sur la base d'une délibération fixant la stratégie climatique et les mesures à prendre pour son avancée.

Proposition #3

Dans le cadre d'un aménagement du territoire plus respectueux de la nature et protégeant la biodiversité, **programmer le suivi et l'achèvement de la réalisation de trames continues vertes et bleues** ; pour privilégier les centres multi-fonctions habitat-commerce-loisir, pénaliser, dans le régime d'aides aux implantations d'activités économiques et commerciales, **les implantations en périphérie des agglomérations** et **généraliser**, au sein des espaces ruraux, **l'aide aux opérations de revitalisation des centres-bourgs** comprenant l'installation ou la sauvegarde de services, de commerces de proximité et de tiers-lieux.



Proposition #4

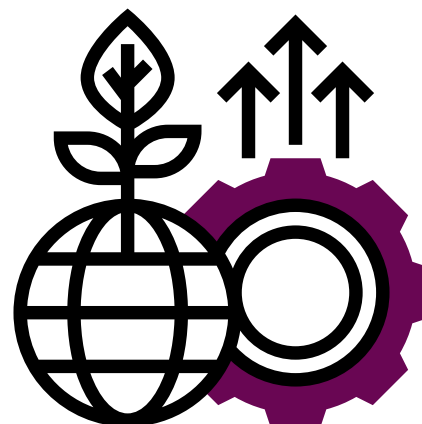
Utiliser davantage le levier des cantines scolaires des lycées pour développer de nouvelles filières bio et locales et en mesurer les résultats. Ceci suppose notamment la mise en place de nouvelles solutions logistiques pour les circuits courts. Il est par ailleurs important de les faire connaître de manière cohérente, par exemple par une plateforme internet permettant de faciliter l'identification des initiatives locales (guides, diagnostics...) et d'inspirer les initiatives nouvelles. Il s'agit ainsi de porter une attention particulière à la logistique et à la cohérence des informations, en s'assurant qu'il s'agit bien de filières locales et bio.

Proposition #5

Faire en sorte que la région se porte candidate pour expérimenter des compétences plus importantes en matière d'énergies renouvelables : un complément régional des tarifs d'achat pour certaines énergies renouvelables, financés par le consommateur régional d'électricité ; un pilotage complet par la région d'un champ éolien offshore.

Proposition #6

Intégrer un volet économie circulaire à toute aide au développement économique des entreprises, qu'il s'agisse d'études ou de mise en œuvre. Cela pourrait se traduire par des engagements pris par les entreprises concernées ou par les opérateurs pour davantage d'éco-conception dans la fabrication des produits, la mise en place de boucle locale pour valoriser les fournisseurs sur place, des engagements supplémentaires en matière de responsabilité sociale et environnementale, ou encore par l'alimentation des marchés locaux.



Proposition #7

Créer dans les filières concernées de la transition écologique des campus spécialisés et alliant recherche - innovation - formation, afin de produire un écosystème complet, attractif, vecteur d'emplois et donc de dynamisme économique.

Proposition #8

Établir une vraie politique de réduction de la mobilité subie, par exemple en mettant en place un bonus-malus sur les entreprises en fonction de la distance moyenne de trajet de leurs salarié.e.s. L'objectif est d'inciter les entreprises à recruter des personnes vivant à proximité de leur lieu d'exercice professionnel afin de réduire la durée de la mobilité pendulaire² d'une part, et de décourager les stratégies de délocalisation loin des bassins d'emplois.

Proposition #9

Mettre en place une politique pleinement cohérente pour le vélo (installation de garages à vélos, aides financières à l'achat d'un vélo y compris électrique pour les jeunes et les ménages à faible revenu, développement de nouveaux axes sécurisés).



² En géographie sociale, la mobilité pendulaire correspond aux déplacements quotidiens de la population pour des motifs de travail et d'études.

I. Les compétences écologiques des régions

Depuis leur création, les régions ont vu progressivement leurs compétences augmenter, par étapes successives, y compris sur les divers aspects de la transition écologique. En 2003, l'Acte II de la décentralisation³ renforce leur rôle de coordination en matière de développement économique et leur donne de nouvelles compétences en matière d'apprentissage et de formation professionnelle pour adultes. Par les lois Grenelles I et II (2009-2010)⁴, les régions acquièrent des compétences explicites en matière de transition écologique et énergétique. Elles deviennent « *des acteurs essentiels de l'environnement et du développement durable et ont des rôles complémentaires, tant stratégiques qu'opérationnels* »⁵. Elles disposent de plusieurs instruments de planification, notamment le Schéma régional des énergies renouvelables et le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

En 2015, les deux lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)⁶ renforcent le rôle et les compétences des régions dans ce domaine. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) regroupe les différents outils existants de planification en matière de rénovation des bâtiments tertiaires et des logements, de prévention et de gestion des déchets⁷. Ses objectifs sont explicitement ceux de la transition écologique : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets⁸.

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages⁹ accroît enfin les compétences des régions dans ce dernier domaine, les invitant à l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité en lien avec le Comité régional de la biodiversité (CRB), l'instance compétente sur cette question.

³ <https://www.vie-publique.fr/fiches/19609-quappelle-t-lacte-ii-de-la-decentralisation>

⁴ Loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020949548/>

⁵ Article 51 Grenelle 1.

⁶ Celle loi a par ailleurs opéré un redécoupage qui a diminué le nombre des régions.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/>

⁷ ADEME. *Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)*.

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-plan-regional-prevention-gestion-dechets.pdf>

⁸ Roussel, Florence. 2015. « Gouvernance environnementale : ce qui change avec la loi Notre. » *Actu-Environnement*, le 23 juillet 2015. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/adoption-loi-notre-dechet-eau-collectivite-25028.php4>

⁹ Loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237/>

Au total, les compétences actuelles des régions en matière de transition écologique peuvent se synthétiser de la manière suivante :

- **Enseignement** : construction, entretien, fonctionnement et donc performance énergétique des lycées d'enseignement général et agricole ; stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation notamment en matière écologique ;
- **Énergie** : atténuation et adaptation au changement climatique, lutte contre la pollution atmosphérique, maîtrise de la consommation d'énergie, développement des énergies renouvelables et de récupération (notamment éolien, biomasse, réseaux de chaleur) ;
- **Formation professionnelle, apprentissage, alternance** : formation (professionnelle continue, d'apprentissage, d'alternance, des demandeurs d'emploi, des publics spécifiques, etc.) et insertion des jeunes en difficulté, mis en œuvre notamment dans les filières écologiques ;
- **Développement économique** : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II) définissant les orientations en matière d'aides aux entreprises, à l'investissement immobilier et à l'innovation, et permettant d'agir pour une économie plus propre ;
- **Gestion des déchets et économie circulaire** : Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), volet du SRADDET : état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, planification à termes de six et douze ans sur l'évolution des quantités de déchets¹⁰ ; plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- **Aménagement du territoire et environnement** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont les objectifs s'imposent aux documents d'urbanisme des communes et intercommunalités ;
- **Biodiversité** : cheffes de file¹¹ pour la gestion du patrimoine naturel et la protection de la biodiversité ; objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité dans les SRADDET¹² ; Schéma régional de cohérence écologique¹³ (SRCE), établissant le diagnostic des composantes de la trame verte et bleue, l'identification des enjeux régionaux, la définition et mise en œuvre d'un plan d'action stratégique, l'atlas cartographique, etc. ;

¹⁰ Décret n° 2016-811 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets.

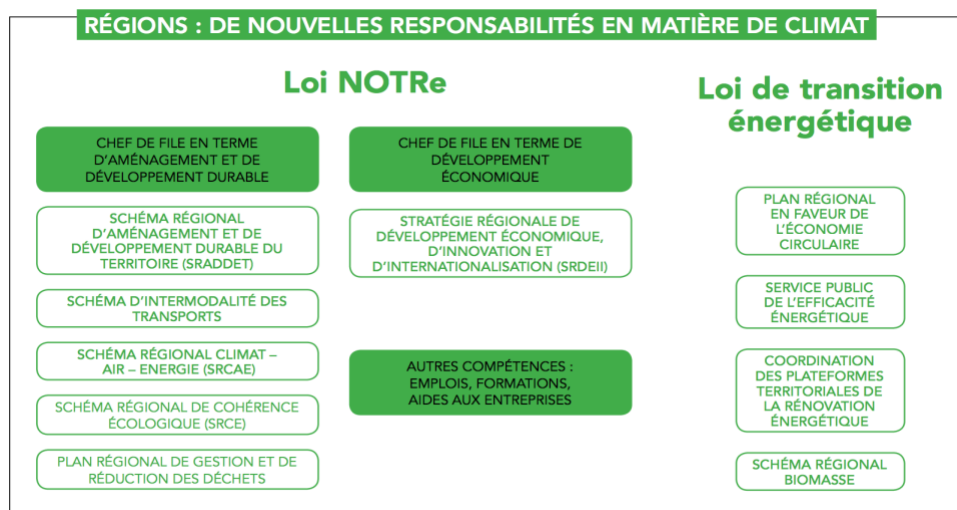
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032724719>

¹¹ Conformément à la Loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), proclamée le 27 janvier 2014.

¹² Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, à la charge des régions depuis la loi NOTRE du 07 août 2015.

¹³ Le schéma régional de cohérence écologique est le volet régional de la trame verte et bleue, proposée par le Grenelle de l'environnement. Co-élaboré par l'État et le conseil régional entre 2010 et 2013, il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

- **Programmes européens, agriculture, pêche** : autorités de gestion des fonds FEDER, FEADER¹⁴, et du Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP) et en partie du FSE, ce qui en fait les pilotes des politiques d'agriculture et de développement rural à l'échelon régional ;
- **Transports** : autorités organisatrices de plein exercice des ports, des Trains Express Régionaux (TER), des transports routiers interurbains, des transports scolaires ou encore des gares publiques routières (hors Île-de-France et métropole de Lyon) ; cheffes de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les différents modes de transports devant coordonner leurs actions avec toutes les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) impliquées ; schémas régionaux de l'intermodalité (STI) et des infrastructures de transport (SRIT), intégrés au SRADDET¹⁵ ; compétences en matière de transport aérien.



¹⁴ Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural, fond européen, dans le 2e pilier de la PAC (Politique Agricole Commune).

¹⁵ Pour l'Île-de-France, c'est le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France).

II. L'engagement des régions pour le climat

Les enjeux

Du fait de leurs compétences économiques, de mobilité, d'agriculture et d'aménagement du territoire, les régions doivent être au cœur de l'action climatique. Elles sont juridiquement cheffes de file sur ce sujet, même si bien sûr les autres collectivités y interviennent. Les territoires régionaux se sont d'ailleurs vus exposés à des phénomènes climatiques de plus en plus importants et fréquents, en particulier sur les littoraux, les chaînes de montagnes ou les zones impactées par les risques de canicule, de sécheresse et d'inondation. Comme l'indique le Haut Conseil pour le Climat¹⁶, il est donc essentiel que les régions mènent une politique ambitieuse et cohérente sur ces sujets, à la fois transversale et systémique afin d'être efficace.

Les bonnes pratiques

Une importante prise de conscience des enjeux climatiques est intervenue ces dernières années au sein des politiques publiques dans les différentes régions. Plusieurs d'entre elles ont repris le modèle des COP à l'échelon régional, en mobilisant les collectivités, les citoyens, les acteurs publics et privés.

La Breizh Cop¹⁷ a par exemple été lancée *en région Bretagne* en 2017, à partir de nombreux dispositifs et travaux de concertation et notamment cinq COP territoriales organisées sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont permis l'élaboration de 38 objectifs pour le climat et la mise en place du SRADDET sur le territoire, avec six priorités¹⁸ : mobilités solidaires et décarbonées ; stratégies numériques responsables ; la réussite du « Bien manger pour tous » ; une nouvelle stratégie énergétique et climatique ; la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources ; la cohésion des territoires.

La COP de *la région Centre-Val de Loire*¹⁹, initiée en 2019 en partenariat avec WWF France, l'ADEME et la Banque des territoires, se revendique comme un processus participatif visant à la mise en place des objectifs du SRADDET et de la COP21 dans la région. Elle ambitionne de réduire la consommation d'énergie, substituer les énergies fossiles et les matières polluantes, neutraliser les émissions de gaz à effet de serre en protégeant et développant les puits de carbone, adapter le territoire au dérèglement climatique.

¹⁶ Haut Conseil pour le Climat. 2020. *Étude qualitative sur la prise en compte des politiques climat par les Régions*. <https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/07/etude-qualitative-sur-la-prise-en-compte-des-politiques-climat-par-les-regions-kantar.pdf>

¹⁷ <https://www.breizhcop.bzh/presentation/etapes-demarche/>

¹⁸ Région Bretagne. 2020. *Breizh Cop, un monde à vivre. Cahier des engagements*. <https://www.breizhcop.bzh/wp-content/uploads/2020/01/Cahier-des-engagements-de-la-Breizh-COP.pdf>

¹⁹ <https://cop.centre-valde Loire.fr/pourquoi-une-cop-regionale/>

Au-delà des politiques sectorielles en matière de mobilité ou d'énergies renouvelables, les budgets participatifs ont été de plus en plus mobilisés pour le climat.

La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur lance par exemple en 2019 le budget participatif « Ma solution pour le climat », visant à financer des projets concrets et rapidement réalisables imaginés directement par les citoyens²⁰.

En région Île-de-France, un budget participatif écologique et solidaire d'un montant de 500 millions d'euros sur cinq ans²¹ permet de financer des projets.

Sur plusieurs territoires, des groupements d'experts régionaux mobilisent à la fois chercheurs scientifiques et acteurs territoriaux pour rassembler les connaissances et appuyer les conseils régionaux dans leurs prises de décision²². À ce jour, presque toutes les régions ont développé des Observatoires régionaux de l'énergie et du climat (OREC) permettant, en partenariat avec l'ADEME et l'État, de quantifier les émissions de gaz à effet de serre par région. En revanche, alors que l'article 75 de la loi Grenelle 2 rend obligatoires les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES, à actualiser tous les trois ans par les Conseils régionaux), une minorité seulement de bilans est accessible.

Les perspectives d'avenir et les propositions

Comme pour les communes et les intercommunalités²³, il est essentiel que les régions se fixent une vraie politique d'atténuation du changement climatique, en complément d'initiatives et de projets aussi intéressants soient-ils. Nous proposons donc deux mesures allant de ce sens :

- Mettre au point des trajectoires carbone d'ici à 2050 dans les secteurs où la région est compétente, avec des objectifs précis et affichés, et des étapes crédibles. Le Haut Conseil pour le climat a décrit dans un rapport²⁴ les insuffisances de méthodologie des travaux des

²⁰

<https://www.laregion.fr/MaSolutionClimat#:~:text=Le%20budget%20participatif%20%C2%AB%20Ma%20solution%20pour%20le%20Climat%20%C2%BB%20est%20dot%C3%A9,prioritairement%20de%20d%C3%A9penses%20d'investissement>

²¹ <https://www.iledefrance.fr/budget-participatif-ecologique>

²² <http://www.acclimaterra.fr/qui-sommes-nous/> :

- [AcclimaTerra – Nouvelle-Aquitaine – acclimaterra.fr](#)
- [GREC-SUD – Provence-Alpes-Côte d'Azur – grec-sud.fr](#)
- [RECO – Occitanie – reco-occitanie.org](#)
- [Ouranos-AuRa – Auvergne-Rhône-Alpes – plateforme-ouranos.fr](#)
- [CERCLE/Climbio/cerdd – Hauts de France : climbio.univ-lille.fr/cercle](#)
- [Groupement Bretagne – En réflexion – Creseb – creseb.fr](#)
- [Groupement Normandie – normandie.fr/giec-normand](#)
- [GIEC – Pays de la Loire](#)

²³ La Fabrique Écologique. 2021. *Les communes, les intercommunalités et l'action climatique*.

<https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2019/11/Note-37-Communes-et-climat-VF-2.pdf>

²⁴ Haut Conseil pour le Climat. 2020. *Redresser le cap, relancer la transition*. https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/07/hcc_rapport_annuel-2020.pdf

observatoires régionaux de l'énergie et du climat. Les régions sont en outre dans des situations différentes vis-à-vis des objectifs climat et de la faisabilité d'atteindre la neutralité carbone. Le découpage régional des émissions ne correspond ni aux compétences des conseils régionaux ni à l'empreinte carbone sur le territoire régional, qui comprend notamment les émissions importées. La plupart des sujets, y compris par exemple le stockage de carbone dans les sols agricoles et forestiers peut faire l'objet d'approches régionales. Il est donc possible et utile que, secteur par secteur, les régions fixent plus précisément leurs objectifs de réductions de gaz à effet de serre, sur les trois scopes.

- **Prévoir un débat d'orientation climatique préalable au débat d'orientation budgétaire.** La transversalité de la prise en compte du sujet climat a beaucoup progressé dans l'organisation administrative et les initiatives de nombreuses régions. Les régions, comme les autres collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable²⁵. Mais ce document est un outil peu opérationnel pour définir une stratégie climatique et en fixer les étapes. Il ne donne pas lieu en outre à un débat spécifique entre les élus. C'est pourquoi il est proposé aux régions de mettre en place un débat d'orientation climatique préalablement au débat d'orientation budgétaire, sur la base d'une délibération fixant la stratégie climatique et les mesures à prendre pour son avancée.

²⁵ Décret n° 2011-687 du 17/6/2011

III. L'action pour la biodiversité²⁶

Les enjeux

La dégradation de la biodiversité²⁷ constitue un enjeu majeur pour les régions. L'objectif est d'arrêter cette dégradation, liée notamment à l'artificialisation des sols et à l'empoisonnement par les produits phytosanitaires. Pour arrêter l'érosion et progresser dans la reconquête, tout en prenant en compte le changement climatique, il est nécessaire de sortir des visions fragmentées avec des espaces protégés, et d'adopter une démarche transversale mettant l'accent sur les nécessaires continuités et sur ce qui fait notre quotidien.

La France dispose d'un patrimoine naturel d'exception – en particulier dans les régions d'outre-mer – dont la préservation relève de la collaboration entre tous les acteurs du territoire, de l'échelle locale à l'échelle globale. Plus de 180 000 espèces sont recensées dans le pays, soit près de 10% des espèces connues sur la planète : chaque année, ce sont 600 nouvelles espèces qui sont découvertes²⁸.

De nombreux indicateurs témoignent de l'érosion de cette biodiversité, en raison de la fragmentation des milieux naturels, de la surexploitation des espèces sauvages, du changement climatique ou encore de la pollution des sols, de l'eau et de l'air. Le mouvement d'artificialisation des milieux naturels et de terrains agricoles se poursuit. La France figure de plus parmi les dix pays qui abritent le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées, selon la Liste rouge des espèces menacées en 2018. De sérieux efforts sont donc à fournir pour l'ensemble des régions du territoire²⁹.

Les bonnes pratiques

Selon le comité français de l'UICN, la stratégie régionale de la biodiversité doit, en associant les principaux acteurs du territoire, définir « *un cadre commun d'intervention pour préserver la biodiversité régionale. Ce cadre de référence partagé est destiné à être décliné par tous les acteurs du territoire qui le souhaitent, dans le cadre de leurs propres dispositifs, et en fonction de leurs compétences* »³⁰.

²⁶ Les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont très concernés par les questions de biodiversité, mais ce présent dossier s'est concentré sur la France métropolitaine.

²⁷ La biodiversité désigne « l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux ». <https://ofb.gouv.fr/quest-ce-que-la-biodiversite#:~:text=La%20biodiversit%C3%A9%20d%C3%A9signe%20l'ensemble,elles%20et%20avec%20leurs%20milieux>

²⁸ Ministère de la transition écologique. 2020. *Biodiversité : présentation et informations clés*. Consulté le 22 avril 2021. <https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles>

²⁹ Ibid.

³⁰ <https://uicn.fr/strategies-regionales-pour-la-biodiversite/>

Aujourd'hui, près de la moitié des régions françaises disposent d'une Agence régionale de la biodiversité (ARB), en collaboration avec l'Agence française de la biodiversité (AFB), l'autre moitié s'étant tout du moins engagée dans un processus partenarial par un accord-cadre entre la région et le collectif régional mobilisé³¹. La quasi-totalité des régions s'est également dotée d'un Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

Les régions ont en charge la gestion des Réserves naturelles régionales (RNR) et les Parcs naturels régionaux (PNR)³². Actuellement, les régions privilégient le développement des PNR sur l'ensemble du territoire, dont la « plus-value » biodiversité mériterait d'être explicitée et mesurée. Les régions alimentent à hauteur d'environ 40 % le budget de fonctionnement des parcs naturels régionaux.

En région Occitanie, un appel à projets « Amélioration et valorisation des connaissances sur la biodiversité »³³ a été lancé en 2020, avec l'objectif de mieux prendre en compte la biodiversité dans les politiques publiques, l'aménagement du territoire et les activités humaines. Dans *les régions Normandie*³⁴ et *Grand Est*³⁵, les appels à projets ciblent la préservation des trames vertes et bleues.

Certaines régions mènent une approche transversale, en soutenant des actions de recensement et d'inventaires répertoriant la biodiversité existante sur le territoire. *La région Centre-Val de Loire* soutient par exemple à hauteur de 80% la réalisation des IBC (inventaire biodiversité communale) dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire³⁶.

Les perspectives d'avenir et les propositions

La crise de la COVID-19 renforce l'impératif de mieux protéger la biodiversité et la nécessité de réelles mesures de préservation pour assurer sa protection. Une synergie peut par ailleurs être recherchée avec les mesures liées au climat (atténuation par le stockage de carbone dans les sols agricoles³⁷ et la forêt, adaptation par la recherche d'une plus grande résilience des écosystèmes). Pour y parvenir, les régions devraient intensifier leurs actions dans ce domaine, en particulier les actions de sensibilisation et le partage des connaissances et des bonnes pratiques. Les réserves naturelles, qui constituent des zones prioritaires de préservation,

³¹ Retrouvez la carte de l'État régionaux des partenariats engagements régionaux biodiversité sur le site de l'OFB : <https://ofb.gouv.fr/les-agences-regionales-de-la-biodiversite>

³² Ce qui distingue ces deux catégories, c'est le pouvoir réglementaire interdisant théoriquement toute destruction ou modification du milieu, et qui s'applique uniquement aux réserves. Il est donc tout à fait possible de vivre ou d'entreprendre une activité économique dans un PNR, à la différence des RNR.

³³ <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Amelioration-et-valorisation-des-connaissances-sur-la-biodiversite>

³⁴ <https://aides.normandie.fr/appel-projets-investissements-en-faveur-de-la-trame-verte-et-bleue>

³⁵ <https://www.grandest.fr/appel-a-projet/appel-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>

³⁶ <https://www.centre-valdeloire.fr/agir/protoger-lenvironnement/education-lenvironnement>

³⁷ Voir fiche spécifique sur l'agriculture.

doivent être au cœur des programmes régionaux pour la biodiversité. Pour aller plus loin, il serait souhaitable qu'une vraie priorité soit donnée à l'achèvement des trames vertes et bleues, nécessaires pour garantir les continuités écologiques. Une approche plus transversale serait nécessaire, par notamment l'évaluation de chaque projet et de chaque politique (notamment agricole et forestière) au regard de leurs impacts sur la biodiversité.

- **Programmer le suivi et l'achèvement de la réalisation de trames continues vertes et bleues.** La continuité est en effet un élément essentiel de la protection de la biodiversité, dont la mise en œuvre est insuffisamment identifiée et mesurée. Dans plusieurs régions, les trames vertes et bleues sont trop souvent floues, vagues et inutilisables parce que les espèces qui risquent de souffrir de la fragmentation n'ont pas été identifiées.

- Mieux identifier les financements budgétaires consacrés à la biodiversité, en les séparant des actions financées par la région dans le cadre des politiques territoriales (Parcs, etc.).

- Améliorer la gouvernance de la biodiversité par une approche de co-construction avec les acteurs du territoire, pas uniquement dans les réserves et les espaces déjà favorisés, mais aussi dans les lieux « ordinaires » les plus menacés (y compris prairies permanentes, bocage, etc.).

IV. La mobilisation autour du Green deal européen

Les enjeux

Le Pacte Vert pour l'Europe³⁸ (Green new deal) a été présenté en décembre 2019 par la Commission européenne. Il s'agit de lier le plan de relance européen adopté en mai 2020 avec un verdissement structurel de l'économie. Plusieurs plans d'action ont été rendus publics : économie circulaire, agriculture, durabilité des produits chimiques, hydrogène. La mise en place d'un « mécanisme pour une transition juste »³⁹ réclamé par les pays de l'Est (Pologne, République tchèque, Hongrie...) a été déterminante pour mettre d'accord les différents États. Ce mécanisme se fonde sur une logique territoriale concrète, en particulier en liant les enjeux de reconversion industrielle et sociale à la stratégie environnementale. La plupart des investissements à réaliser pour la transition écologique sont en outre de compétence locale (habitat, transport...). Pour être opérationnel, le Green deal nécessite de trouver des relais sur les territoires et les régions sont ainsi particulièrement concernées, en fonction de leurs compétences.

Pour que le Pacte vert devienne une réalité sur les territoires (efficacité énergétique des bâtiments, transport durable et protection des milieux naturels), les dispositifs nationaux de relance et des Fonds de l'UE doivent être sollicités le plus possible dans ce sens. Un groupe de travail⁴⁰ du Comité européen des régions (CdR)⁴¹ met par exemple en avant l'objectif que les plans de relance nationaux permettent des financements directs en faveur des villes et des régions⁴². Un recueil de 200 bonnes pratiques⁴³ a d'ores et déjà été rendu public dans le domaine de l'efficacité énergétique, des transports à faibles émissions, de la gestion durable de l'alimentation, ou encore des infrastructures vertes.

Les bonnes pratiques

Au-delà de cette mobilisation institutionnelle à l'échelle européenne, les régions françaises ont pris des initiatives pour s'approprier le Green new deal, sa logique et sa terminologie.

³⁸ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

³⁹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/just-transition-mechanism_fr

⁴⁰ Deux français y participent : Isabelle Boudineau (PSE), vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine chargée des affaires européennes et internationales et Vincent Chauvet (France, Renew Europe), maire d'Autun (Saône-et-Loire).

⁴¹ Institution consultative qui réunit les représentants locaux et régionaux de l'Union européenne.

⁴² <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/green-deal.aspx>

⁴³ European Committee of the Regions. 2020. *The Green Deal goes local! 200 best practices from the Members of the European Committee of the Regions.*

<https://cor.europa.eu/en/engage/brochures/Documents/The%20Green%20Deal%20goes%20local/Green%20Deal%20-%20best%20practices.pdf>

Dans la région Occitanie, un Green new deal régional a été adopté en novembre 2020, avec dix plans d'action élaborés après une convention citoyenne régionale (de l'emploi à la culture en passant par les déplacements, l'alimentation, la lutte contre le gaspillage, l'éducation et la santé)⁴⁴.

Dans la région Île-de-France, un débat vif est engagé sur un plan d'investissement vert de 10 milliards d'euros d'ici 2024 présenté à l'automne 2019⁴⁵, dont la qualification de Green deal a fait l'objet d'un vif débat entre la majorité et l'opposition.

*Dans la région Hauts-de-France, l'ambition affichée est de devenir la première région « green » logistique d'Europe sur la base des acquis du pôle d'excellence *Euralogistic* déjà soutenu par les Fonds européens, avec en toile de fond la troisième révolution industrielle⁴⁶.*

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, l'exécutif régional a dressé un parallèle entre sa stratégie NeoTerra⁴⁷ (2019) qui avait revu l'ensemble des politiques régionales à l'aune de la transition écologique et le green Deal européen et mené des actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques pour les inciter à profiter de ces opportunités.

Les perspectives d'avenir et les propositions

Le Green deal européen, couplé avec le plan de relance, est pour les régions une occasion unique d'accélérer leurs actions en matière de transition écologique. Il est important que les régions françaises se mobilisent pour en obtenir les retombées les plus importantes possible. C'est pourquoi nous proposons à chaque région de :

- **Mesurer année après année le volume et l'utilisation des financements obtenus par les plans de relance français et européens en matière de transition écologique**, afin de faire de l'optimisation de ces possibilités un véritable objectif de politique publique. Un tel travail, effectué sur la base de la taxonomie européenne des investissements durables, devra intégrer les contrats de plan État-région⁴⁸.

⁴⁴ <https://www.laregion.fr/Un-Green-New-Deal-pour-construire-une-relance-durable-dans-la-justice-sociale>

⁴⁵ Benhaim, Frédéric. 2020. « Pour un véritable « Green New Deal » francilien. » *Les Échos*, le 13 janvier 2020. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-pour-un-veritable-green-new-deal-francilien-1162466>

⁴⁶ <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/green-logistique/>

⁴⁷ <https://www.neo-terra.fr/>

⁴⁸ Colin, Aurore, Vivian Depoues, Antoine Goxe et Morgane Nicol. 2021. *Les contrats de plan État-Régions : des milliards d'investissement structurants pour le climat*. Institute for Climate Economics (I4CE). <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2021/05/Contrats-de-Plan-Etat-Region-1.pdf>

V. La nouvelle priorité d'aménagement du territoire

Les enjeux

Le changement climatique et la préservation de la biodiversité exigent un changement profond de l'aménagement du territoire. Une forte réduction des gaz à effet de serre suppose une plus grande proximité des lieux d'habitat, de travail, de loisir et de commerce, afin d'éviter les transports carbonés ou polluants. **La prise en compte des enjeux de biodiversité et la préservation des espèces modifient le cadre de référence des projets d'aménagement. Elles correspondent là encore à de nouvelles attentes sociales.** Les luttes menées autour de projets comme ceux de la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes (NDDL) ou d'un mégacentre commercial (EuropaCity) à Gonesse illustrent l'évolution des attentes sociales en ce domaine.

Il reste à construire une vision du territoire qui associe le développement économique et les aspirations écologiques tout en réduisant les inégalités. Dans notre pays, les régions sont bien placées pour être des actrices centrales de cette réflexion/action, du fait de leur taille, leurs moyens, leur capacité à intervenir à la bonne échelle. Elles doivent bien sûr composer avec l'État et les métropoles, et prendre en compte les aspirations et les besoins parfois contradictoires des acteurs de leur territoire, entre la réindustrialisation ou la renaturation, la préservation ou le développement, la priorité aux zones rurales ou à la densification. **Les enjeux autour du verdissement de la Politique agricole commune (PAC) auront un impact sur la transformation des paysages agricoles. Celle-ci devra être anticipée.** Les régions ont des responsabilités propres en la matière⁴⁹.

Ces questions qui concernent l'ensemble des régions appellent des réponses adaptées selon les territoires. Mais elles relèvent aussi d'une réflexion d'ensemble. Trouver les rythmes et les procédures appropriés est essentiel, alors que les enjeux de calendrier et de moyens financiers sont déterminants.

Les bonnes pratiques

Les régions interviennent dans de nombreux domaines comme le développement rural ou urbain, le foncier, la planification, les parcs naturels régionaux. Elles y consacrent des budgets importants à travers des procédures contractuelles avec l'État dans le cadre du volet territorial des Contrats de Plan État-Région (CPER), ou directement avec les territoires de projet.

⁴⁹ Voir fiche spécifique sur l'agriculture.

La question du foncier est centrale. *La région Auvergne-Rhône-Alpes* encourage par exemple « l'urbanisme circulaire » avec la mobilisation prioritaire, avant tout projet d'extension ou de création, des opportunités existantes à l'intérieur des enveloppes bâties et aménagées (renouvellement urbain⁵⁰). *La région Bretagne* est très impliquée dans la gouvernance de l'établissement public régional Foncier de Bretagne. Celui-ci agit à la demande des collectivités et pour leur compte, pour les conseiller et les aider à mener leurs projets au meilleur coût dans des espaces ruraux, urbains, périurbains ou littoraux (habitat et mixité sociale, développement de l'activité économique, préservation des espaces agricoles ou naturels sensibles, gestion des risques)⁵¹. *Dans la région Île-de-France*, une approche volontariste a été adoptée en matière de logements : 235 millions d'euros devraient être consacrés à la création de 100 quartiers innovants et écologiques pour atteindre 70 000 nouveaux logements par an, en accompagnant les collectivités qui s'engagent dans la construction, tout en diminuant l'empreinte écologique des villes⁵². Afin de faire face au besoin de nouvelles constructions, la région met ses terrains à contribution, notamment autour des lycées. **L'accès au foncier est également essentiel pour développer de nouvelles modalités d'exercice de l'agriculture (développement de l'agro-écologie).**

Le maintien des services publics (notamment de santé) et la revitalisation des centres-villes et des bourgs sont des objectifs partagés par nombre de régions. *Dans la région Hauts-de-France* par exemple, le plan régional « centres-villes-centres-bourgs » complète le programme national « Action cœur de ville », lancé en 2018⁵³. *La région Normandie* a engagé une politique de partenariat avec les territoires, aussi bien ruraux qu'urbains, avec des cofinancements sur des thèmes d'intervention prioritaires (revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, développement économique, soutien au commerce et à l'artisanat, pôles de santé, mobilités et intermodalité)⁵⁴ dans le cadre de « contrats de territoires » d'une durée de 5 ans. *En région Centre-Val de Loire*, le renforcement du maillage urbain et rural s'effectue autour du logement (rénovation thermique du parc social), de la revitalisation des centres-villes et des espaces publics, et de la mobilité durable⁵⁵.

Le lien entre l'aménagement du territoire et les politiques de mobilité représente de son côté un terrain d'expérimentation pour les régions. *En région Nouvelle-Aquitaine*, les objectifs prioritaires sont d'assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (numériques, eau/assainissement, etc.) ainsi que le renforcement des liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux pour garantir une forme de

⁵⁰ Région Auvergne-Rhône-Alpes. 2019. *Éléments de synthèse du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes*.

<https://res.cloudinary.com/civocracy/image/upload/v1610445217/jodit-editor/nivkkg6lbqukcybjr4k9.pdf>

⁵¹ <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/fiche-etablissement-public-foncier-de-bretagne-a3244.html>

⁵² <https://www.iledefrance.fr/amenagement-du-territoire>

⁵³ Qui, dans cette région, concerne 23 villes « moyennes ou intermédiaires ».

<https://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/redynamisation-des-centres/>

⁵⁴ <https://www.normandie.fr/contractualisation-territoriale>

⁵⁵ <https://www.centre-valdeloire.fr/agir/valoriser-le-territoire/les-contrats-regionaux-de-solidarite-territoriale>

rééquilibrage territorial. Le lien est explicitement fait entre la lutte contre la déprise dans les territoires ruraux et l'amélioration des mobilités.

La réduction de la fracture numérique est également mise en avant par plusieurs régions comme *la Bretagne, l'Occitanie ou la Nouvelle-Aquitaine*, le plus souvent avec des dispositifs impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (État, grandes entreprises de service public comme La Poste), et impliquant l'allocation de moyens supplémentaires.

Au total, les interventions des régions font coexister des préoccupations de transition écologique (rénovation thermique des logements, écoquartiers, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau) et d'autres qui sont poursuivies sans qu'existe toujours une réelle interaction avec cet objectif (ex. : attractivité économique, lutte contre la désertification...). Les choix dépendent du contexte régional (géographie, acteurs, moyens financiers et humains) et des priorités portées par chaque exécutif et chaque assemblée régionale.

Les perspectives d'avenir et les propositions

Dans les schémas d'aménagement, il est impératif de repenser le maillage des espaces régionaux pour parvenir à une meilleure répartition des logements, de l'activité professionnelle, des commerces, des services et des loisirs sur le territoire et éviter l'étalement périurbain. À l'avenir, il faut que les politiques d'aménagement du territoire intègrent pleinement les deux critères d'accessibilité et de temporalité (synonyme de proximité). Il est également essentiel d'y faire une place éminente aux enjeux de biodiversité et d'évolution des espaces ruraux (agriculture, forêt).

Il est ainsi nécessaire de repenser les outils nécessaires à ces nouvelles orientations. Il s'agit notamment d'encourager le développement de projets citoyens innovants, d'offrir des espaces de télétravail, et plus généralement de contribuer au rapprochement entre les lieux de vie, de travail, de commerce et de loisir et d'organiser un aménagement respectueux de la nature. C'est pourquoi il est proposé de :

- Dans le cadre d'un aménagement du territoire plus respectueux de la nature et protégeant la biodiversité, **programmer le suivi et l'achèvement de la réalisation de trames continues vertes et bleues** ; pour privilégier les centres multi-fonctions habitat-commerce-loisir, **pénaliser**, dans le régime d'aides aux implantations d'activités économiques et commerciales, **les implantations en périphérie des agglomérations** et **généraliser**, au sein des espaces ruraux, **l'aide aux opérations de revitalisation des centres-bourgs** comprenant l'installation ou la sauvegarde de services, de commerces de proximité et de tiers-lieux.

- **Mener, dès le début du prochain mandat, une prospective des transformations des espaces ruraux liées au nouveau contexte** de verdissement de la PAC, d'intensification de la prise en compte des enjeux de biodiversité et de changement climatique (notamment par le stockage de carbone dans les sols agricoles et la forêt) comme de bouleversement des modes de vie.

VI. L'effort en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies propres

Les enjeux

Les régions ont un rôle majeur à jouer pour la montée en puissance des énergies décentralisées et propres, dont les coûts sont pour certaines compétitifs, et qui se développent partout dans le monde. L'enjeu climatique se situe principalement pour les énergies renouvelables non électriques (ex. : réseau de chaleur, géothermie, biomasse) qui peuvent se substituer à des ressources fossiles. S'agissant des énergies renouvelables électriques, leur développement est d'autant plus nécessaire que leur coût est inférieur à celui de nouvelles unités centralisées, par exemple nucléaire.

Les objectifs que notre pays s'est fixés en matière d'énergies renouvelables n'ont pas été atteints en 2020⁵⁶. Ceux pour 2030 sont cependant encore plus ambitieux⁵⁷. Les régions ont à cet égard un rôle clé à jouer en étant chargées du développement économique, mais elles se heurtent à une décentralisation énergétique qui reste imparfaite et peu cohérente⁵⁸. Des régions (ex. : Hauts-de-France) sont réticentes à un développement ambitieux de certaines énergies renouvelables, par exemple l'éolien terrestre.

La sobriété et l'efficacité constituent l'autre domaine d'action des régions en matière énergétique. En dehors des enjeux climatiques, les mesures dans ce domaine comportent des enjeux sanitaires (pollution atmosphérique, et pollution des sols liées à la production d'énergie), démocratiques (décentralisation, énergie citoyenne, etc.) et de justice sociale (lutte contre la précarité énergétique⁵⁹). Mais les capacités d'action des régions sur ces sujets sont plus indirectes par rapport aux politiques menées par l'État et le bloc communal.

Dans ces deux domaines, les Régions ont d'autant plus de légitimité à agir qu'il s'agit de procéder à un développement de ces filières dans une logique territoriale, et en cohérence et complémentarité avec les autres collectivités, notamment les communes et les inter-communalités.

⁵⁶ La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale devait atteindre en 2020 au moins 23%. Elle ne s'est élevée qu'à 19,1% cette année-là selon les données provisoires.

⁵⁷ En 2030, cette part d'énergies renouvelables doit monter à 32%.

⁵⁸ La Fabrique Écologique. 2017. *Pour une décentralisation énergétique proche des citoyens*.
<https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2019/05/decen-energe.pdf>

⁵⁹ Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), au moins 3,5 millions de ménages se trouvaient en situation de précarité énergétique en 2019. Cette situation touche majoritairement les locataires, les étudiants et les personnes âgées.

Les bonnes pratiques⁶⁰

Depuis plusieurs années, la plupart des régions, à l'exception de quelques-unes, ont développé des programmes éoliens souvent importants. *La région Grand Est*, qui a une puissance installée de 3618 MW en 2019, dispose d'un peu plus de 1729 MW autorisés à raccorder (518 éoliennes) et de nombreux projets en cours d'instruction (2 358 MW)⁶¹. Grâce à une révision à la hausse de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) française, *la région Sud PACA* va pouvoir bénéficier de nouveaux projets éoliens offshore en Méditerranée à partir de 2022/2023⁶². Ils viendront compléter le projet pilote « Provence Grand Large » dont la mise en service est prévue pour cette année. En complément, elle soutient un projet de « forêt éolienne » et l'installation d'un pôle technique des métiers du vent et de l'éolien à Port-Saint-Louis-du Rhône⁶³. *La région Occitanie* va mettre en service en 2022 deux projets de fermes-pilotes : les projets EolMed et Éoliennes flottantes du Golfe du Lion-EFGL⁶⁴. *La région Pays de la Loire* innove dans l'éolien flottant, tout comme *la région Bretagne* où plusieurs projets de parcs éoliens offshore et d'hydroliennes sont à l'étude⁶⁵. Cette dernière a créé la Bretagne Ocean Power afin de développer les énergies marines renouvelables⁶⁶.

De nombreux projets solaires photovoltaïques et thermiques sont développés dans les régions, malgré la présence de fortes disparités entre elles. Certaines innove en la matière telles que *les régions Nouvelle-Aquitaine* et *Normandie* qui expérimentent le couplage entre le solaire photovoltaïque et l'agriculture : pour la première, il s'agit d'un appel à projets « Agri-solaire » pour diversifier la fonction des surfaces agricoles⁶⁷ ; pour la deuxième, c'est un soutien à l'acquisition de chauffe-eau solaires et d'unité de séchage solaire de foin⁶⁸. *Dans la région Hauts-de-France*, l'objectif est d'installer des centrales solaires au sein des lycées grâce à un appel aux investissements privés⁶⁹. *En région Bourgogne-Franche-Comté*, la stratégie vise plutôt à favoriser l'implantation de centrales photovoltaïques sur les friches industrielles et les sites dégradés⁷⁰. Afin d'identifier dans son ensemble le potentiel de développement du

⁶⁰ Si toutes les EnR présentent certaines limites en matière écologique (impacts sur les écosystèmes marins, sur les oiseaux, sur la qualité et l'usage des sols, problématiques dans le recyclage des matériaux, etc.), ce présent document n'a pas vocation à répertorier et quantifier les impacts de chacune d'elles. Il s'agit plutôt de donner un portrait général de l'état de développement des EnR en France métropolitaine et de leur potentiel de croissance.

⁶¹ DREAL Grand Est. 2020. *Panorama des énergies renouvelables et de récupération en région Grand Est*. (p.23)
http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020-panorama_enr-impf.pdf

⁶² Il s'agit de la date à laquelle l'appel d'offres commerciale sera attribué par l'État.

⁶³ Région Sud. 2019. *Plan climat de la région Sud. Bilan 2019*. (p.42)

[https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan climat de la region sud Bilan 2019-SE.pdf](https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan_climat_de_la_region_sud_Bilan_2019-SE.pdf)

⁶⁴ <https://objectif-languedoc-roussillon.latribune.fr/entreprises/industrie/2020-01-30/la-region-occitanie-lance-l-offensive-sur-la-filiere-de-l-eolien-en-mer-flottant-838454.html>

⁶⁵ <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Ambition-climat-%C3%A9nergie.pdf>

⁶⁶ <https://bretagneoceanpower.fr/>

⁶⁷ <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/agri-solaire-projets-pilotes-et-industriels?page=1>

⁶⁸ <https://www.normandie.fr/energies-renouvelables>

⁶⁹ <https://www.hautsdefrance.fr/solaire-panneaux-lycees/>

⁷⁰ <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2563>

photovoltaïque (au sol et/ou en toitures), *la région Île-de-France* et l'Institut Paris Région (IAU) travaillent à l'élaboration d'un cadastre solaire du territoire⁷¹.

Le développement d'une filière méthanisation est une des stratégies privilégiées par certaines régions pour accroître la part des EnR dans leur mix énergétique et se rapprocher de la neutralité carbone. *La région Sud PACA* est partenaire du groupe Metha'synergie qui a pour objectif de créer 30 unités de méthanisation d'ici 2030⁷². *La région Normandie* a élaboré le plan « Métha'Normandie 2021-2023 » avec le dispositif Initiative Développement durable Énergie Environnement (IDEE). Cette action qui doit aider le développement de la méthanisation via l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz⁷³. Dans le cadre de son Plan Biogaz visant à développer la filière, *la région Bretagne* accorde des subventions à l'investissement aux petites unités de méthanisation (« micro-méthanisation ») ainsi qu'un accompagnement au suivi de la performance des projets⁷⁴. Mais comme le rappelle *la région Pays de la Loire* dans son Schéma régional Biomasse (SRB), la filière est à l'origine d'une énergie verte et durable uniquement si l'exploitation de la biomasse se fait de manière raisonnée sans épuiser les sols. La région a donc mis en place des mesures visant à la préservation des sols ou encore à l'amélioration du tri des biodéchets, doublé d'une stratégie de sensibilisation et d'information⁷⁵.

En vue d'accroître la part de la filière bois-énergie, de nombreuses régions ont mis en place des aides et des appels à projets pour l'installation de chaufferies et de chaudières au bois, équipées de systèmes de filtres performants (*en Corse* et *en Normandie* par exemple). *La région AURA* soutient également le volet logistique de la filière (stockage, tri, arrosage) afin d'encourager les circuits courts grâce un approvisionnement local⁷⁶. Pour que les installations des scieries soient modernes, compétitives et sécuritaires sur son territoire, *la région Grand Est* a mis en place une « Aide aux investissements des entreprises de première transformation du bois »⁷⁷. Tout en ayant la volonté de développer la filière, *la région Pays de la Loire* a élaboré différents dispositifs qui veillent à ce que l'utilisation du bois reste soutenable : création d'un fonds de compensation carbone qui doit permettre de financer la plantation d'un million d'arbres supplémentaires ; aide à la réalisation d'un diagnostic préalable au renouvellement forestier (définir les parcelles à exploiter et à renouveler) ; soutien à travers la Charte « Merci le Peuplier » au renouvellement des peupleraies⁷⁸.

⁷¹ <https://www.iledefrance.fr/la-strategie-de-la-region-pour-reussir-la-transition-energetique-de-lile-de-france>

⁷² Région Sud. 2019. *Plan climat de la région Sud. Bilan 2019*.

https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan_climat_de_la_region_sud_Bilan_2019-SE.pdf

⁷³ <https://www.normandie.fr/energies-renouvelables>

⁷⁴ <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/methanisation-agricole-territoriaux/>

⁷⁵ DREAL Pays de la Loire. 2020. *Schéma régional biomasse Pays de la Loire*. http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20200323_srb_tableau_recap_mesures.pdf

⁷⁶ <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/194/289-creer-ou-amenager-un-equipement-logistique-agriculture.htm>

⁷⁷ <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-entreprises-de-premiere-transformation-du-bois/>

⁷⁸ <https://www.paysdelaloire.fr/economie-et-innovation/agriculture-peche-et-alimentation/je-preserve-je-protège-jameliore-mes-pratiques/je-suis-professionnel-de-la-filiere-foret-bois>

Les régions peuvent soutenir les projets de récupération de chaleur (géothermie, thalassothermie, chaleurs fatales). C'est notamment le cas de *la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*, qui s'est fixé à l'horizon 2050 l'objectif de 60% d'énergie produite par de la récupération de chaleur sur l'ensemble de l'énergie thermique produite dans la région⁷⁹. Visant plus spécifiquement les entreprises du secteur de la pêche, *la région Hauts-de-France* soutient un projet de thalassothermie leur étant destiné⁸⁰. *En région Île-de-France*, des subventions sont allouées aux projets qui ont mission de créer des doublets géothermiques, des extensions de réseau de chaleur et de raccordement de bâtiments⁸¹.

Pour coordonner et développer à l'échelle régionale la filière hydrogène, *la région Occitanie* a élaboré un « Plan hydrogène vert » doté de 150 millions d'euros et échelonné sur 10 ans. Dans le cadre du projet industriel « Hyd'Occ », une usine de production d'hydrogène vert doit voir le jour à Port-la-Nouvelle dans le but d'alimenter un réseau de distribution et de stocker l'énergie électrique produite par le parc éolien EolMed. La filière doit également faire évoluer le domaine des transports : l'opération « HyPort » prévoit l'installation d'une unité de production d'hydrogène sur l'aéroport Toulouse-Blagnac pour alimenter des véhicules légers et des bus ; le « Corridor H2 » prévoit le déploiement de stations de production et distribution sur les autoroutes ; des trains hybrides électrique / hydrogène ainsi que des bus sont à l'expérimentation. Enfin la région a lancé un appel à projets « Territoires d'Hydrogène » pour encourager les écosystèmes locaux de mobilité hydrogène⁸². D'autres régions investissent massivement dans ce secteur comme *la région Pays de la Loire* (100 millions d'euros)⁸³ ou *la région Bourgogne-Franche-Comté*, qui co-finance notamment le centre d'essais et de certification des systèmes de stockage ISTHY⁸⁴. *La région Centre-Val de Loire* s'est doté d'un plan régional pour la filière et *la région Île-de-France* a élaboré conjointement avec les acteurs concernés la charte « Île-de-France Territoire Hydrogène » pour s'assurer de l'interopérabilité de l'ensemble des projets développés⁸⁵.

Les régions s'efforcent par ailleurs d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments. Un des axes structurants de leurs politiques est d'agir sur leur propre parc immobilier⁸⁶, et notamment sur la rénovation des lycées, même si l'ampleur des mesures prises varie d'une région à l'autre. Plusieurs d'entre elles accompagnent les rénovations sur le parc immobilier privé. *En Auvergne-Rhône-Alpes*, la région a investi 1,5 million d'euros pour soutenir des

⁷⁹ Région Sud. 2019. *Plan climat de la région Sud. Bilan 2019*.

https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan_climat_de_la_region_sud_Bilan_2019-SE.pdf

⁸⁰ <https://www.hautsdefrance.fr/boulogne-thalassothermie/>

⁸¹ Région Île-de-France. 2019. *Plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France d'ici 2024 : 10 milliards d'euros pour répondre à l'urgence*.

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2019/10/DP_environnement_web.pdf

⁸² <https://www.laregion.fr/L-Hydrogene-vert-se-construit-un-avenir-en-Occitanie>

⁸³ <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/energie-et-environnement/transition-energetique>

⁸⁴ <https://www.bourgognefranchecomte.fr/vingt-millions-deuros-pour-defendre-lemploi>

⁸⁵ Région Île-de-France. 2019. *Plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France d'ici 2024 : 10 milliards d'euros pour répondre à l'urgence*.

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2019/10/DP_environnement_web.pdf

⁸⁶ Elles bénéficient pour cela de subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER).

plateformes locales de rénovation énergétique. Cette initiative vise parallèlement à dynamiser le secteur du bâtiment⁸⁷. Avec son appel à projets « Bâtiment NoWatt », *la région Occitanie* souhaite passer d'une logique de performance énergétique des bâtiments à une logique de bâtiments à énergie positive. Les porteurs de projets sont invités à intégrer les attentes des usagers au sein de leurs opérations innovantes par le biais d'une architecture de type « Assistance Maîtrise d'Usage »⁸⁸. *Les régions Nouvelle-Aquitaine* et *Normandie* ont mis en place des dispositifs qui doivent spécifiquement aider des publics en situation de précarité : il s'agit des appels à projets « Rénovation énergétique des logements sociaux communaux »⁸⁹ et « Rénovation énergétique des petits collectifs sociaux »⁹⁰ pour la première, et de l'IDEE Action « Rénovation énergétique des logements sociaux »⁹¹ pour la seconde. *La région Sud PACA* a mis en place à partir de 2019 un chèque Énergie Durable d'un montant de 1 000 euros sans condition de revenu pour l'isolation des combles dans le but d'un gain énergétique de 30%⁹². Le « Chèque éco-énergie Normandie », un dispositif similaire, permet aux citoyens d'une part d'entrer en relation avec des professionnels agréés par la région et d'autre part de bénéficier d'aides financières (entre 500 euros et 10 000 euros dépendamment du projet)⁹³.

Certaines régions vont au-delà d'une simple politique d'aides à la rénovation énergétique et ambitionnent d'inscrire toute la filière BTP dans une démarche durable. Le plan d'action « Normandie Bâtiments Durables » 2016-2021 qui s'articule avec le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), a vocation à accompagner tous les acteurs du BTP dans le réemploi des matériaux recyclés⁹⁴. La région complète son action en soutenant le Réseau normand de l'éco-construction qui est animé par l'Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction (ARPE) Normandie⁹⁵. Il s'agit d'un groupe de concertation avec d'une part les professionnels du bâtiment et d'autres par les professionnels des filières de matériaux biosourcés.

⁸⁷ <https://www.auvergnerhonealpes.fr/51-environnement-energie.htm>

⁸⁸ Région Occitanie. 2018. *Appel à projets Bâtiments NoWatt en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*. Édition 2018-2019. https://www.laregion.fr/IMG/pdf/aap_nowatt.pdf

⁸⁹ <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux?page=2>

⁹⁰ <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-petits-collectifs-sociaux?page=3>

⁹¹ <https://aides.normandie.fr/idee-action-renovation-energetique-des-logements-sociaux>

⁹² Région Sud. 2019. *Plan climat de la région Sud. Bilan 2019*.

https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan_climat_de_la_region_sud_Bilan_2019-SE.pdf

⁹³ <https://www.normandie.fr/deployer-le-plan-normandie-batiments-durables#:~:text=Le%20plan%20%C2%AB%20Normandie%20B%C3%A2timents%20Durables,de%20travaux%20sur%20le%20territoire>

⁹⁴ <https://www.normandie.fr/deployer-le-plan-normandie-batiments-durables#:~:text=Le%20plan%20%C2%AB%20Normandie%20B%C3%A2timents%20Durables,de%20travaux%20sur%20le%20territoire>

⁹⁵ <https://neci.normandie.fr/clubs/reseau-normand-de-l-eco-construction>

L'éclairage public est un enjeu de rénovation pris en charge par *la région Corse*, où un appel à projets a été mis en place afin d'atteindre une restauration de tous les points lumineux de l'île⁹⁶.

La participation des citoyens est aussi encouragée. Avec son dispositif « 1€ Citoyen = 1€ Région », *la région Centre-Val de Loire* compte favoriser le développement de projets participatifs et citoyens grâce à un accompagnement de sociétés locales coopératives de production d'énergie renouvelable dans le territoire⁹⁷. *La région Île-de-France* a pour ambition de faire émerger et d'accompagner une centaine de projets citoyens de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR)⁹⁸. À travers son appel à projets « Smart PV », *la région Sud PACA* compte d'ici 2021 multiplier par trois les projets d'autoconsommation d'énergies renouvelables⁹⁹.

Des structures régionales ont été mises en place pour permettre aux collectivités et aux citoyens un accès facilité aux connaissances et au dialogue en matière d'énergie. *En région Auvergne-Rhône-Alpes*, l'outil TerriSTORY permet de visualiser les données concernant la production du bois et son potentiel de surfaces forestières exploitables en fonction du type d'essence, de la pente et du type de propriété¹⁰⁰. Des événements sont également organisés et s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation, par exemple *en Corse* où le salon Energ'îles prend la forme de trois émissions diffusées en direct sur internet¹⁰¹.

Les perspectives d'avenir et les propositions

Pour parvenir à une transition énergétique efficace sur l'ensemble du territoire, les régions n'ont en fait que des compétences encore limitées dans ce domaine, en particulier en matière d'énergies renouvelables. Il est donc souhaitable que soit mise en place une véritable décentralisation énergétique afin que les régions puissent dépasser leur rôle de simple bailleur de fonds et piloter le développement de filières renouvelables en cohérence avec leur territoire. Dans le cadre actuel, elles pourraient cependant renforcer leurs initiatives et lancer des expérimentations, déjà évoquées pour certaines dans des travaux de La Fabrique Écologique¹⁰² :

⁹⁶ <https://www.isula.corsica/attachment/2127950/>

⁹⁷ Région Centre-Val de Loire. 2020. *Rapport d'activité et de développement durable 2019*. https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2020-07/RADD_2019_Region_Centre-Val%20de%20Loire_web.pdf

⁹⁸ <https://www.iledefrance.fr/la-strategie-de-la-region-pour-reussir-la-transition-energetique-de-lile-de-france>

⁹⁹ Région Sud. 2019. *Plan climat de la région Sud. Bilan 2019*.

https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan_climat_de_la_region_sud_Bilan_2019-SE.pdf

¹⁰⁰ <https://www.enrauvergnerhonealpes.org/bois/la-filiere-bois-energie-en-region>

¹⁰¹ Collectivité de Corse. 2020. *Rapport annuel de développement durable 2020. Cap sur un territoire exemplaire !* Collectivité de Corse. (p.11) <https://www.isula.corsica/attachment/2127950/>

¹⁰² La Fabrique Écologique. 2017. *Pour une décentralisation énergétique proche des citoyens*. <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2019/05/decen-energie.pdf>

- Dans le cadre d'un objectif ambitieux, **favoriser par des aides spécifiques le développement de projets d'énergie renouvelable et d'autoproduction d'énergie au sein desquels les citoyens sont impliqués.**

- **Faire en sorte que la région se porte candidate pour expérimenter des compétences plus importantes en matière d'énergies renouvelables** : un complément régional des tarifs d'achat pour certaines énergies renouvelables, financés par le consommateur régional d'électricité ; un pilotage complet par la région d'un champ éolien offshore.

- Expérimenter une structure coopérative multipartenariale dans le but de fédérer territoires, acteurs industriels et acteurs coopératifs de l'énergie, à l'image de ce qui se fait dans les tiers-lieux ou dans le domaine de l'habitat participatif.

- Renforcer les aides à la chaleur renouvelable et aux réseaux correspondants, y compris en associant des financements régionaux au Fonds Chaleur Renouvelable géré par l'ADEME dans le cadre des contrats d'objectifs territoriaux et patrimoniaux de développement des énergies renouvelables thermiques.

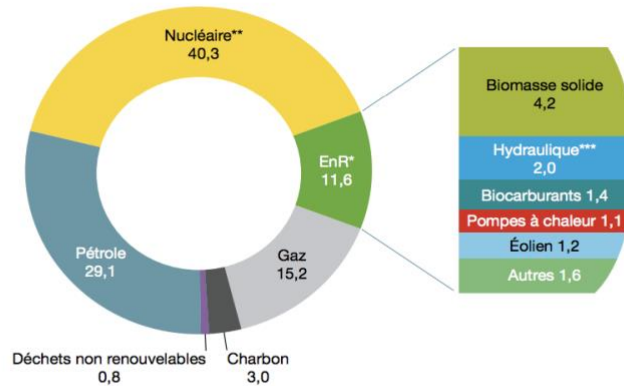
Annexe 1

Répartitions de la consommation d'énergie et de la production d'électricité en France

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE

TOTAL : 245 Mtep en 2019 (données brutes)

En % (données non corrigées des variations climatiques)



* EnR : énergies renouvelables.

** Correspond pour l'essentiel à la production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité. On inclut également la production hydraulique issue des pompages réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie, mais cette dernière demeure marginale, comparée à la production nucléaire.

*** Hydraulique hors pompages.

Champ : France entière (y compris DOM).

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

Source : *Ministre de la Transition écologique. 2020. Chiffres clés de l'énergie. (p. 22)*

Dans la production totale, la consommation finale à usage énergétique s'élève à 142 Mtep. « *Le résidentiel-tertiaire est de plus en plus prédominant : sa part dans la consommation énergétique est passée de 43 % en 1990 à 46 % en 2019 (dont 29 % pour la part du résidentiel et 17 % pour celle du tertiaire). À l'inverse, celle de l'industrie a diminué de 24 % à 19 %, tandis que celle des transports a augmenté de 30 % à 32 % et que celle de l'agriculture est restée stable à 3 %* »¹⁰³.

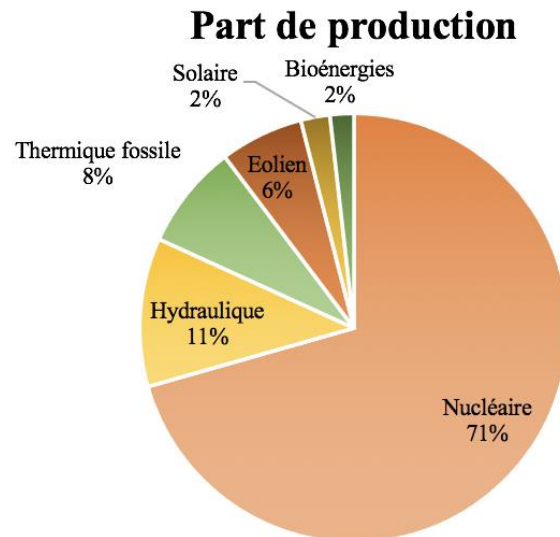
Au sein des énergies renouvelables, la première source d'énergie est la biomasse solide (bois-énergie), l'origine en 2017 de 60 000 emplois (équivalent temps plein) et de 8 Mds d'euros d'investissements¹⁰⁴. Malgré des progrès, la France enregistre un retard dans la part des EnR dans la consommation d'énergie par rapport à ses ambitions. Pour l'année 2019, elle s'était initialement fixé un objectif de 22%, qu'elle a ensuite révisé à la baisse (19,8%) pour finalement atteindre une part réelle de 17,2%¹⁰⁵.

Le bilan électrique de la France dresse un tableau relativement différent en matière de répartition des sources de production pour l'année 2019.

¹⁰³ *Ministre de la Transition écologique. 2020. Chiffres clés de l'énergie. (p.24) https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020.pdf*

¹⁰⁴ *Ministre de la Transition écologique. 2020. Chiffres clés des énergies renouvelables. Edition 2020. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2020>*

¹⁰⁵ <https://www.observatoire-climat-energie.fr/energie/energie-renouvelables/>



Source : Données récoltées dans le Bilan électrique 2019 de Réseau de Transport d'Électricité publié en 2020 (p.24) https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-06/bilan-electrique-2019_1_0.pdf

VII. La transition écologique et le développement économique

Les enjeux

La transition vers une économie décarbonée et moins polluante est progressivement devenue un axe prioritaire des différentes politiques environnementales. Cela témoigne de l'ambition générale de repenser nos modes de production et de consommation, et de se diriger vers une gestion plus durable de nos ressources pour réduire notre impact sur l'environnement.

En France, la notion d'économie circulaire figure dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015, désormais reconnue comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique. Celle-ci « *vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets* »¹⁰⁶.

Les retombées de l'économie circulaire sont multiples, et particulièrement bénéfiques à l'ensemble des territoires. Outre sa contribution à la préservation de l'environnement, elle est créatrice d'activités, correspondant selon France Stratégie¹⁰⁷ à 800 000 emplois équivalents temps plein. Elle mobilise des champs d'interventions très divers, l'aménagement du territoire, la mobilité et les transports, les politiques énergétiques, dont l'efficacité et la cohésion relèvent directement des collectivités locales. Selon l'ADEME, « *les régions ont un rôle crucial à jouer en termes d'organisation et de portage de l'économie de ressources dans les politiques publiques et dans sa mise en œuvre par tous les acteurs locaux* »¹⁰⁸.

Parallèlement, l'économie agricole est engagée dans une mutation profonde pour tenir compte, dans le contexte de la nouvelle PAC, des enjeux de protection de la biodiversité et de changement climatique (atténuation et adaptation) ; elle fait l'objet d'une fiche spécifique (voir ci-après).

¹⁰⁶ Code de l'environnement, article L. 110-1-1. Source : Ministère de la Transition Écologique. 2020. *L'économie circulaire*. <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

¹⁰⁷ France Stratégie. 2016. *L'économie circulaire, combien d'emplois ?* Note d'analyse n°46. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na46_economie_circulaire_07042016_finale-web.pdf

¹⁰⁸ <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

Les bonnes pratiques

Plusieurs régions se sont ainsi lancées des défis ambitieux en matière d'économie circulaire. *La région Bretagne* souhaite parvenir à l'objectif « zéro déchet enfoui » d'ici 2030, et « zéro déchet produit » à l'horizon 2040¹⁰⁹. *La région Occitanie* dispose d'un Plan Zéro Plastique ultime à l'horizon 2030, décliné en quatre sous-objectifs : Zéro plastique à usage unique, Zéro plastique dans l'environnement, 80% de déchets plastiques recyclés et 20% de déchets plastiques valorisés en énergie¹¹⁰.

En région Hauts-de-France, la mission REV3 travaille à la promotion de la Troisième révolution industrielle. Plus précisément, il s'agit de fixer des objectifs à atteindre à moyen et long terme, des leviers d'action mobilisables, et des bénéfices associés en termes d'usage des ressources, de création d'emplois et d'activités économiques dans la région.

La région Sud PACA souhaite ainsi consacrer, à minima, 30% des financements du secteur « économie », y compris le Fonds d'investissement pour les entreprises de la région (FIER), à des objectifs environnementaux.

La région Bourgogne-Franche-Comté a investi 20 millions d'euros dans la création d'un Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée¹¹¹. Celui-ci permettra aux entreprises de se relocaliser dans la région, de sauver des usines en difficulté, ou encore de financer l'innovation dans le secteur de la transition écologique.

Une multitude d'appels à projets, de concours et d'aides accompagnant les divers acteurs de l'économie circulaire est mise à disposition par chacune des régions. Il existe également de nombreuses plateformes régionales visant à répertorier et mettre en relation les différents acteurs. Peuvent ainsi être mentionnées les plateformes Cycl-op¹¹² en Occitanie et Normandie économie circulaire (NECI)¹¹³.

Plusieurs régions ont développé des initiatives innovantes pour conjuguer la décarbonation, notamment via l'électrification, et le développement économique. En lien avec le programme de l'État « Investissements d'Avenir » ou les pôles de compétitivité, les régions pilotent de grands projets dédiés aux réseaux intelligents d'énergie, visant à intégrer les énergies renouvelables et à développer l'efficacité énergétique grâce aux nouvelles technologies. *Les régions Bretagne* et *Pays de la Loire* ont créé l'association SMILE visant à fédérer et à

¹⁰⁹ <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/zerodechet/>

¹¹⁰ <https://www.laregion.fr/Cap-vers-le-Zero-dechet-plastique-en-Occitanie#:~:text=Adopt%C3%A9%20ce%2017%20d%C3%A9cembre%20par,d%C3%A9chets%20plastiques%20valoris%C3%A9s%20en%20%C3%A9nergie.>

¹¹¹ <https://www.bourgognefranche-comte.fr/vingt-millions-deuros-pour-defendre-lemplo>

¹¹² <https://www.cycl-op.org/>

¹¹³ <https://neci.normandie.fr/initiatives>

coordonner les multiples projets et acteurs des smart-grids de ces régions¹¹⁴. Dans la région Sud PACA et en lien avec le Grand Port Maritime de Marseille, un plan « escale zéro fumées » visant à réduire les émissions de polluants par la connexion progressive au réseau électrique des navires à quai (ferries ou cargos en escales principalement).

Enfin, au-delà des dispositifs classiques de promotion touristique, certaines régions se sont tournées vers des formes de tourisme alternatif, par exemple la région Occitanie et son Pass agritourisme¹¹⁵, ainsi que la Région Sud PACA et sa filière régionale Eco-tourisme¹¹⁶ visant à faire de la région une destination phare du tourisme durable. Des politiques favorisant les modèles d'itinérance douce ont récemment émergé, en région Bretagne notamment avec la mise en place d'une feuille de route régionale favorisant la marche et le vélo comme modes de découverte privilégiés¹¹⁷.

Les perspectives d'avenir et les propositions

Dans les années à venir, les régions doivent devenir de véritables moteurs de l'économie circulaire, par l'instauration de mesures économiques concrètes, applicables sur l'ensemble du territoire et constituant un volet incontournable de la politique de développement économique.

- **Intégrer un volet économie circulaire à toute aide au développement économique des entreprises, qu'il s'agisse d'études ou de mise en œuvre.** Cela pourrait se traduire par des engagements pris par les entreprises concernées ou par les opérateurs pour davantage d'éco-conception dans la fabrication des produits, la mise en place de boucle locale pour valoriser les fournisseurs sur place, des engagements supplémentaires en matière de responsabilité sociale et environnementale, ou encore par l'alimentation des marchés locaux.

- **Conditionner toute la politique en faveur du tourisme à un effort pour garantir son caractère durable,** par la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées autour de la promotion des mobilités douces, d'activités éco-responsables, et la promotion d'activités touristiques valorisant les impacts à l'échelle locale.

¹¹⁴ <https://smile-smartgrids.fr/fr>

¹¹⁵ <https://www.laregion.fr/PASS-Agritourisme>

¹¹⁶ <https://frotsi-paca.fr/2021/03/24/le-contrat-de-filiere-ecotourisme-dernier-ne-des-contrats-regionaux/>

¹¹⁷ <https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/le-tourisme-a-velo-levier-de-developpement-des-territoires-la-region-bretagne-encourage-les-activites-touristiques-itinerantes/>

VIII. Une forte implication dans la transition agricole et alimentaire

Les enjeux

La transition agricole et alimentaire est un élément essentiel de la transition écologique, autant pour la préservation des écosystèmes, des ressources naturelles, de la biodiversité et de la santé, que pour la lutte contre le changement climatique, qu'il s'agisse d'atténuation mais aussi d'adaptation au changement climatique. L'enjeu pour les régions est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre¹¹⁸ et les pollutions « classiques » liées à l'agriculture (pesticides, nitrates, antibiotiques...) en développant des systèmes de production plus « vertueux » permettant notamment de stocker du carbone dans les sols et de préserver la biodiversité ; et de fournir une alimentation saine, de bonne qualité, de proximité au maximum, à un prix accessible au plus grand nombre, tout en garantissant un revenu décent aux agriculteurs.

Les stratégies « From Farm to Fork » et Biodiversité, qui correspondent aux déclinaisons du Green Deal appliqué à la PAC et au monde agricole, ont des objectifs ambitieux qui devront être intégrés dans les Plans Stratégiques Nationaux d'application de la PAC dans les États membres¹¹⁹. Les régions gèrent les fonds européens FEADER¹²⁰ et FEAMP¹²¹ et sont en négociation avec l'Etat pour le PSN (Plan Stratégique National) concernant le FEADER/2^e pilier de la PAC (environ 1,2 milliard d'euros¹²²) ; ce dernier est porteur des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des aides à l'agriculture biologique, précisées et mises en œuvre dans le cadre des Plans de développement rural régionaux (PDRR) établis par les régions. Ces dernières ont engagé des moyens financiers propres dans ce domaine.

La Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, le Programme National de l'Alimentation (PNA) et la loi EGalim ont de leur côté mis en place un cadre juridique et des objectifs notamment pour les projets alimentaires territoriaux (PAT) et l'approvisionnement en restauration collective. Les régions ont donc un rôle majeur à jouer. L'action régionale permet de maintenir une agriculture locale écologiquement vertueuse, pourvoyeuse d'emplois et de lien social, de lutter contre la précarité et les inégalités et de rendre les territoires plus résilients face aux urgences climatiques et à l'effondrement de la biodiversité.

¹¹⁸ Les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) liées à l'application d'engrais minéraux et de méthane résultant de la fermentation entérique des bovins et ovins tiennent une place prépondérante dans les émissions directes de l'agriculture.

¹¹⁹ Réductions de 35% des gaz à effet de serre d'origine agricole, de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, de 20% des engrais azotés et de 50% des antibiotiques. L'agriculture biologique devra occuper 25% de la surface agricole européenne, contre 8% actuellement.

¹²⁰ Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural.

¹²¹ Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

¹²² <https://www.banquedesterritoires.fr/pac-la-negociation-sengage-avec-les-regions-sur-le-second-pilier>

Les bonnes pratiques

Toutes les régions soutiennent aujourd'hui, à des degrés divers, la transition agricole et alimentaire, en encourageant l'agriculture biologique et les pratiques agro-écologiques d'une part ; en soutenant les filières régionales, les circuits courts et la consommation de produits locaux d'autre part.

A. L'agriculture

Les régions s'engagent pour développer l'agriculture bio, avec des objectifs parfois ambitieux : tripler les surfaces bio en 5 ans *en région Île-de-France*, passer de 8% à 20% de la SAU (Surface Agricole utile) en 2027 *en région Nouvelle-Aquitaine* (+11% entre 2019 et 2020), ou avoir 30% d'agriculteurs supplémentaires en bio en 2021 *en Auvergne-Rhône-Alpes* (grâce à un plan de 13 millions d'euros sur 5 ans). Les régions disposent presque toutes d'observatoires régionaux de l'agriculture biologique.

En région Occitanie, une labellisation « Territoire bio engagé », vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités locales qui ont réussi à atteindre les objectifs du Plan Ambition Bio et de la Loi EGalim, en termes de surface cultivée en bio (au moins 15%) et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio (au moins 20 % de produits bio dans les menus).

En sus des aides minimales pour un agriculteur qui passe en bio¹²³, certaines régions leur apportent un soutien financier supplémentaire : *la région Occitanie* accorde aux exploitations bio une majoration de 10% des aides « classiques » versées par la région aux agriculteurs, *la région Nouvelle-Aquitaine* majore la dotation jeune agriculteur (DJA) pour ceux qui s'installent en bio et priorise les agriculteurs bio dans le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles). Les régions co-financent les aides à la conversion en bio, et financent pour certaines des aides au maintien¹²⁴ en bio dont l'État s'est désengagé (*Île-de-France* en 2018, *Normandie*, *Sud PACA...*)¹²⁵.

Des dispositifs sont mis en place, comme le PASS Bio *en région Bretagne*¹²⁶, pour accompagner l'installation, la conversion ou la transmission d'exploitations optant pour des

¹²³ Aide à la conversion en bio, versée pendant deux ans, pour compenser la perte de revenu pendant la période de transition où l'agriculteur modifie son système de production mais ne peut pas encore vendre ses produits sous le label bio.

¹²⁴ Les aides au maintien peuvent être versées pendant cinq ans pour prendre le relai des aides à la conversion, les régions peuvent la mettre en place ou non, de manière ciblée, en s'appuyant sur des critères de priorisation.

¹²⁵ Selon les régions, les conditions de mise en œuvre des aides bio varient avec parfois un plafonnement par exploitation. Des critères de priorisation ou de limitation de durée ne sont possibles que pour l'aide au maintien. Dans certaines régions, les enveloppes dédiées à la bio ne suffisent pas à répondre à la fois au paiement des aides au maintien et à la conversion, et des plafonds ont été mis en place afin de pouvoir répondre à une majorité d'agriculteurs.

<https://www.produire-bio.fr/les-aides/aides-bio-pdrr-3/>

¹²⁶ <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-bio/>

systèmes bio. D'autres régions ont mis en place des structures d'accompagnement pour remplir cette fonction (point accueil bio conversion, pôle conversion...). Une attention est portée sur l'accès au foncier bio pour limiter les risques de déconversion de terres lors des transmissions (*région Nouvelle Aquitaine*).

Les régions soutiennent aussi les pratiques agroécologiques via entre autres les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) ; la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation (*Nouvelle-Aquitaine...*) ; et les programmes Ecophyto¹²⁷. Par exemple, le Plan agro-écologie de *la région Hauts-de-France 2020-25* vise 25% des fermes engagées dans une démarche de transition agro-écologique d'ici 5 ans ; et *la région Nouvelle-Aquitaine* vise la sortie des pesticides de synthèse en 2030. *La région Bourgogne-Franche-Comté* propose des aides aux investissements en matériel pour l'agroécologie (équipements de lutte contre l'érosion, de réduction des pollutions par les fertilisants, équipements pour la réduction d'intrants, pour l'entretien des prairies, pour le développement des protéines végétales), mais aussi un service de conseils aux agriculteurs en transition environnementale.

Certaines régions mènent des actions spécifiques pour aider les éleveurs dans cette transition, comme le programme « fermes bas carbone » *en région Pays de la Loire* pour des élevages bovins lait (diagnostic et conseils techniques), ou encore « Beef carbon », partenariat régional entre l'Institut de l'élevage, Interbev¹²⁸, *la région Nouvelle-Aquitaine* et l'ADEME pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des élevages bovins sur 3 ans, avec 600 exploitations, 100 fermes pilotes et 24 organisations professionnelles agricoles.¹²⁹ *La région Sud PACA* met en place les MAEC biodiversité avec entretien de zones pastorales sur 5 ans et soutien du modèle pastoral, dans le cadre du plan climat.

D'autres actions sont centrées sur la réduction des produits phytosanitaires : animation de groupes d'agriculteurs dans le cadre du réseau Dephy-fermes du plan national Ecophyto (par exemple *en région Corse*), ou aide aux agriculteurs volontaires pour le remplacement progressif par des méthodes alternatives, dans le cadre d'un contrat de transition sur 2 ans, avec « Normandie Glyphosate 2021 ».

Certaines régions soutiennent des filières spécifiques, permettant une diversification économique et un maintien de la biodiversité, comme l'aide à l'apiculture *en région Sud PACA*, ou les aides pour les châtaigneraies traditionnelles *en région Auvergne-Rhône-Alpes*. D'autres

¹²⁷ <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

¹²⁸ INTERBEV : Interprofession de l'élevage bovin, rassemblant les acteurs de la filière : éleveurs, transformateurs...

¹²⁹ <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/beef-carbon-un-programme-pour-reduire-lempreinte-carbone-de-la-viande-bovine>

régions agissent pour le développement des cultures de légumineuses¹³⁰, intéressantes pour leur rôle pour la fertilisation azotée des sols et pour leur usage comme protéines végétales dans l'alimentation : valoriser les légumineuses et augmenter leur surface *en région Occitanie* (Pacte vert 2021), plan de soutien au développement des protéines végétales *en région Normandie*.

Des régions misent sur la formation pour cette transition : *la région Nouvelle-Aquitaine* veut former en agro-écologie avec des fermes pilotes, vise 100% des lycées agricoles ayant des pratiques écologiques en 2025 et incite les fermes des lycées agricoles à passer en bio. Cette région a mis en place un dispositif de formation-insertion en alternance pour les 17-30 ans éloignés de l'emploi, sur le bio, la biodynamie, la taille-douce en vigne, l'agroécologie et l'agroforesterie (2^e édition 2020) dans le cadre du projet VitiREV, qui fédère des territoires viticoles pour la sortie des pesticides et l'agroécologie. *La région Centre-Val de Loire* veut intégrer plus fortement l'agriculture bio dans les formations initiales et professionnelles.

Enfin, certaines régions agissent pour réduire l'usage des produits phytosanitaires en dehors de l'agriculture (parcs, cimetières, terrains de sport) : *la région Bretagne* finance l'achat de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique¹³¹, ainsi que du conseil et de la formation aux agents des collectivités (trophée « zéro phyto »). *La région Île-de-France* s'engage à doubler le nombre de communes accompagnées pour passer en « zéro phyto » d'ici 2021, pour atteindre 100 % des communes en 2025¹³².

À cela s'ajoutent des projets de diversification par la valorisation non-alimentaire des produits agricoles, méthanisation ou bois-énergie, qui permet le développement de l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables (biomasse agricole), comme *en Normandie* ou *en Nouvelle-Aquitaine*, qui veut créer 100 unités de micro-méthanisation à la ferme pour limiter les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

B. L'alimentation

Les régions ont mis en place des programmes pour développer une alimentation saine et de qualité. Elles proposent une part de produits bio et/ou locaux dans les cantines des lycées, avec des objectifs variables, mais en hausse : *la région Île-de-France* vise 100% des lycées approvisionnés avec des produits locaux en 2024, dont 50% de produits bio (budget de 3 millions d'euros en 2020, soit 20% de plus qu'en 2019) ; 70% minimum de produits locaux dans l'ensemble des lycées en 2021 pour *la région Hauts-de-France*, dont 10% de produits bio ; 20% de produits bio en 2030 pour *la région Nouvelle-Aquitaine* ; 40% de produits locaux

¹³⁰ Le ministère de l'agriculture a mis en place un « Plan protéine végétale pour la France 2014-2020 » (dans le cadre du Projet agro-écologique pour la France), renouvelé en 2021.

¹³¹ <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/copie-de-eau-materiel-de-desherbage-alternatif-au-desherbage-chimique-en-zone-non-agricole/>

¹³² <https://www.iledefrance.fr/strategie-2020-2030-pour-la-biodiversite-en-ile-de-france>

de qualité pour *la région Occitanie* ; jusqu'à 60% de produits locaux dans les assiettes des lycéens avec le plan « la région dans mon assiette » pour *la région Auvergne-Rhône-Alpes* ; *la région Bretagne* a un plan « Bien manger dans les lycées » valorisant les produits bio, de saison et de proximité... Pour cela des outils sont mis en place tels que des centrales d'achat régionales pour la restauration collective : outil Occit'Alim, ouvert aux lycées de la région en 2021 et à moyen terme à tous les acteurs de la restauration publique ; plateforme Manger Bio en Provence, avec une offre de produits bio et locaux, complétée par une gamme nationale fournie par Biocoop restauration, catalogue et groupement d'achat pour les lycées...

En dehors de la restauration collective scolaire, les régions favorisent les circuits courts de proximité : mise en relation entre producteurs, transformateurs et acheteurs dans *le Grand Est* avec l'application « Loc'halls Grand Est » pour réduire les intermédiaires ; plateforme « où acheter local » financée par *la région Île-de-France*, etc. *La région Occitanie* a fait une « charte d'engagement pour une grande distribution durable » pour améliorer la présence des produits régionaux à prix abordables dans les magasins et pour accompagner les producteurs pour qu'ils bénéficient d'une rémunération équitable¹³³. Presque toutes les régions ont créé des marques régionales de produits alimentaires locaux comme « la région du goût » en *région Auvergne-Rhône-Alpes* qui a labellisé 600 produits, « Sud de France » depuis 2006 en *région Occitanie* avec deux plateformes « TousOccitariens.fr » et #DansMaZone pour privilégier le local, et l'appellation « produit en Île-de-France ».

Les régions mènent également des actions pour sensibiliser les jeunes, les lycéens et les citoyens à une alimentation « durable / bio / locale », par exemple avec l'application OccitaMiam pour une restauration durable de qualité à destination des lycéens (consulter les menus, connaître la composition des plats, être alerté des allergènes présents, ou encore la campagne de communication « Je mange local et vous ? » en *région Hauts-de-France* pour sensibiliser à l'alimentation durable et aux circuits courts.

Les régions agissent aussi parfois pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. En *région Sud PACA* l'appel à projets « gaspillage alimentaire » entre 2017 et 2019 s'est monté à 325 000 d'euros, et le Réseau régional de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire a été lancé en 2019. *La région Occitanie* récompense les initiatives exemplaires de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réduction des emballages en allant vers l'objectif « Zéro plastique en resto'co ». En *région Bretagne* l'association « Au goût du jour » accompagne les équipes de restauration scolaire et les élèves, pour mesurer la quantité de déchets alimentaires et expérimenter des solutions pour limiter le gaspillage.

Des régions soutiennent la structuration de filières régionales, bio et/ou locales. Ainsi *la région Normandie* appuie des projets collectifs de structuration de filière et de

¹³³ <https://www.laregion.fr/Tous-ensemble-engages-pour-les-produits-d-Occitanie>

développement de la transformation ainsi que la commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique. Elle encourage la création et le développement d'ateliers de transformation à la ferme dans toutes les filières, avec une aide totale de 1,56 million d'euros en 2020 pour 32 projets d'investissement pour la transformation à la ferme et à la commercialisation en circuits courts.

En région Pays de la Loire, l'accompagnement de projets structurants de filière entre les opérateurs aval (transformateurs, distributeurs) et les producteurs est une priorité régionale, à laquelle répond le lancement d'appel à projets spécifique¹³⁴.

La région Centre-Val de Loire veut favoriser le développement des aliments produits et transformés en région et encourager la qualité en favorisant la production et la transformation sous signe de qualité en complémentarité avec l'agriculture biologique et en accompagnant le développement ou la création d'unités de transformation agroalimentaire en région¹³⁵. La relocalisation partielle à l'échelle des territoires de l'activité économique, permettant un prix des denrées de qualité accessible à tous et une juste rémunération des producteurs et des transformateurs, est l'un des objectifs de la stratégie régionale d'alimentation dans cette région¹³⁶.

*La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place avec la DRAAF un appel à projets innovant de coopération pour le développement de circuits alimentaires locaux ou de projets alimentaires territoriaux, avec 34 projets soutenus depuis sa création¹³⁷. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture et lancés en 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.)¹³⁸. Certaines régions veulent développer l'agriculture urbaine (*en région Île-de-France*), ou périurbaine en créant des ceintures maraîchères en périphérie des villes (*en région Occitanie*).*

¹³⁴ https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projets-structuration-des-filieres-biologiques-regionales?sous_thematique=224

¹³⁵ <https://www.centre-valdeloire.fr/vivre/favoriser-emploi/lagriculture-en-region-centre-val-de-loire>

¹³⁶ <https://www.centre-valdeloire.fr/vivre/favoriser-emploi/lagriculture/alimentation#:~:text=L%20strat%C3%A9gie%20r%C3%A9gionale%20pour%20l,activit%C3%A9%20%C3%A9conomique%20qui%20permettra%2C%20entre>

¹³⁷ Région Nouvelle-Aquitaine. 2020. *Les projets de développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux en Nouvelle-Aquitaine*. <https://fr.calameo.com/read/006009271d505a0102cbc>

¹³⁸ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. 2018. *Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?* <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

Les perspectives d'avenir et les propositions

La poursuite du développement et du changement d'échelle de l'agriculture biologique et de l'agroécologie (incluant l'agroforesterie, le maintien des haies, etc.) est essentielle pour la transition écologique mise en œuvre par les régions. Le levier du stockage de carbone dans les sols, notamment grâce au maintien des prairies permanentes, est à encourager, via des systèmes d'élevage extensif et de qualité, qui de plus réduisent la « déforestation importée » liée à la production de soja pour l'alimentation animale. Ces objectifs devraient trouver leur place dans les priorités régionales, à travers les Plans de développement rural et des cofinancements par la région, dans le cadre de la PAC, des mesures agroenvironnementales et climatiques ou de l'agriculture biologique.

Pour agir efficacement dans ce sens, les régions doivent aussi développer ou poursuivre l'organisation et le soutien des filières de transformation et de commercialisation correspondantes, incluant les circuits courts locaux qui, pour le moment, ne représentent qu'une faible part des systèmes alimentaires. Plus généralement, il est essentiel d'accentuer l'effort pour le développement de produits qui soient à la fois bio et de proximité.

Il est donc proposé d' :

- **Inclure ou renforcer dans les budgets régionaux un volet explicite de cofinancement du deuxième pilier de la PAC**, relié aux stratégies définies en matière de biodiversité et de changement climatique, pour l'agriculture biologique et les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ;

- **Utiliser davantage le levier des cantines scolaires des lycées pour développer de nouvelles filières bio et locales et en mesurer les résultats.** Ceci suppose notamment la mise en place de nouvelles solutions logistiques pour les circuits courts. Il est par ailleurs important de les faire connaître de manière cohérente, par exemple par une plateforme internet permettant de faciliter l'identification des initiatives locales (guides, diagnostics...) et d'inspirer les initiatives nouvelles. Il s'agit ainsi de porter une attention particulière à la logistique et à la cohérence des informations, en s'assurant qu'il s'agit bien de filières locales et bio.

IX. L'éducation au développement durable

Les enjeux

Une des cibles du quatrième Objectif de Développement Durable en matière d'éducation est que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable d'ici à 2030. Compétentes pour les lycées et l'apprentissage, les régions ont une responsabilité importante dans ce domaine.

Leur rôle est d'autant plus important qu'elles sont aussi chargées du développement économique et que leur action dans ce domaine doit s'inscrire dans une logique de création d'emplois à l'échelle des territoires pour s'intégrer dans une économie verte et durable. L'ADEME évalue que les emplois de la transition énergétique, qui représentent aujourd'hui plus de 80 milliards d'euros et 350 000 emplois, devraient doubler d'ici à 2035 et s'inscrire dans une logique locale et non délocalisable¹³⁹.

Les bonnes pratiques

Nombre de régions soutiennent le développement de formations professionnelles en matière de transition écologique. *La région Bourgogne-Franche-Comté* offre par exemple une cinquantaine de formations liées à l'environnement et au développement durable. C'est la première région à proposer une formation diplômante de « Chef.fe de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement »¹⁴⁰. D'autres régions privilégient le développement de filières spécifiques. *En région Île-de-France*, l'Éco-Campus du bâtiment - Grand Paris va bientôt accueillir des étudiants de la filière BTP pour leur dispenser des formations axées sur la transition énergétique et l'écoconstruction (1100 apprentis en cursus du CAP à la licence pro, 8000 stagiaires en formation continue¹⁴¹). *La région Nouvelle-Aquitaine* a lancé l'expérimentation « Agro-Smart-Campus » dont la mission est de sensibiliser les futurs exploitants et salariés agricoles aux différentes avancées scientifiques dans l'agroécologie, l'autonomie alimentaire et l'impact des changements climatiques. Au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), elle appuie le développement de nouvelles technologies et la réduction de l'emploi de pesticides¹⁴². *La région Occitanie* est engagée au côté de nombreux acteurs (CNRS, Université de Toulouse, Safran, laboratoires, etc.) dans la construction d'un « Techno-Campus-

¹³⁹ Pôle emploi. 2020. *Pour une transition écologique créatrice d'emplois*. <https://www.pole-emploi.org/accueil/actualites/acteursemploi/pour-une-transition-ecologique-creatrice-demplois.html?type=article>

¹⁴⁰ Région Bourgogne-Franche-Comté. 2019. *La biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Une synthèse pour tout comprendre*. (p.23) <https://www.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2019-07/synthese%20biodiv-mc.pdf>

¹⁴¹ Région Île-de-France. 2019. *Plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France d'ici 2024 : 10 milliards d'euros pour répondre à l'urgence*. (p.52)

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2019/10/DP_environnement_web.pdf

¹⁴² <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/agroecologie-les-lycees-la-pointe>

Hydrogène » à Francazal, qui doit voir le jour en 2024¹⁴³. *La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur* soutient l'Éco-Campus Provence Formation qui offre des formations en alternance pour les métiers des énergies décarbonées notamment dans la filière bois¹⁴⁴. Parmi les bourses doctorales que la région finance, celles orientées vers les enjeux du changement climatique sont prioritaires¹⁴⁵.

En matière d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, les régions ont articulé divers dispositifs et initiatives. *La région Bourgogne-Franche-Comté* appuie par exemple la mise en œuvre de « classes environnement » en répertorient les centres pouvant les accueillir, en soutenant ces séjours et puis en s'assurant que les équipements pédagogiques d'éducation au développement durable restent opérationnels. Elle souhaite également étendre à l'échelle de la région les initiatives de jardins partagés, de « classes paysages »¹⁴⁶, etc. Ayant la volonté de devenir une « Éco-Région pour tous », *la région Centre-Val de Loire* promeut l'éducation à l'environnement et au développement durable à travers le dispositif « Conventions Vertes » : environ 68 000 élèves sont ainsi sensibilisés dans le cadre scolaire¹⁴⁷.

De façon assez similaire, *les Pays de la Loire* ont intégré un volet « Esprit de mobilisation : transition écologique et énergétique » dans la feuille de route régionale des Actions éducatives ligériennes. Plusieurs objectifs sont affichés : d'une part, le développement de différents projets doit contribuer à tisser des relations entre les lycées, apprentis et acteurs du territoire ; d'autre part, les élèves doivent acquérir le sens des responsabilités, de l'autonomie et de la solidarité.

De par sa position géographique, *la Bretagne* poursuit sa stratégie de sensibilisation à la mer et au littoral notamment avec le Pass classe de mer qui comporte une aide financière pour les structures qui organisent les séjours¹⁴⁸.

On dénombre 270 « Lycées Éco-Responsables » qui développent dans *la région Île-de-France* des projets écologiques et environnementaux aux thématiques variées (création de potagers, de ruches, de composts, de poulaillers, etc.)¹⁴⁹.

¹⁴³ <https://www.laregion.fr/L-Hydrogene-vert-se-construit-un-avenir-en-Occitanie>

¹⁴⁴ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2019. *Plan climat de la région Sud. Bilan 2019*. (p.72) [https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan climat de la region sud Bilan 2019-SE.pdf](https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Plan_climat_de_la_region_sud_Bilan_2019-SE.pdf)

¹⁴⁵ Ibid. (p.82)

¹⁴⁶ Région Bourgogne-Franche-Comté. 2019. *La biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Une synthèse pour tout comprendre*. (p.24) <https://www.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2019-07/synthese%20biodiv-mc.pdf>

¹⁴⁷ Région Centre-Val de Loire. 2020. *Rapport d'activité et de développement durable 2019*. (p.58) [https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2020-07/RADD_2019 Région Centre-Val%20de%20Loire_web.pdf](https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2020-07/RADD_2019_Région_Centre-Val%20de%20Loire_web.pdf)

¹⁴⁸ <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-classes-de-mer/>

¹⁴⁹ Région Île-de-France. 2019. *Plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France d'ici 2024 : 10 milliards d'euros pour répondre à l'urgence*. (p.50) https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2019/10/DP_environnement_web.pdf

En Normandie c'est encore une autre architecture qui a vocation à soutenir et créer des espaces de rencontre et de co-construction entre acteurs de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : il s'agit du réseau Graine Normandie (Groupement régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement)¹⁵⁰.

Pour toucher un large public, *l'Occitanie* a mis au point une formation Mooc sur les enjeux de la transition énergétique (efficacité énergétique des bâtiments, transports et mobilité durables, énergies renouvelables, aménagement responsable)¹⁵¹.

Les jeunes élèves ne sont pas uniquement sensibilisés aux enjeux écologiques, ils sont aussi invités à devenir acteurs de cette transition. Des bourses de 2000 euros ou 5000 euros dépendamment de la tranche d'âge des étudiants ont été mises en place *en Corse* pour soutenir les projets innovants dans le développement durable¹⁵². Avec son dispositif d'aide « Ma Région 100% Éducation », *le Centre-Val de Loire* permet aux jeunes de mener des actions dans leur établissement sur le thème « Jeunesse pour le climat » (2020)¹⁵³. *En Occitanie*, des tiers-lieux ont été aménagés dans des lycées agricoles afin de faire naître de manière collaborative des solutions innovantes aux défis environnementaux et sociaux¹⁵⁴. Dans le cadre de ses deux appels à projets « Générations + Biodiv » et « Génération + Rev3 », *la région Hauts-de-France* souhaite faire de ses élèves des « écocitoyens » grâce à leur engagement dans des projets concrets où ils sont pleinement acteurs (ex. : développer des espaces de biodiversité au sein des établissements dotés d'espaces verts)¹⁵⁵.

Les perspectives d'avenir et les propositions

Comme cela a déjà été fait dans certains cas, les régions ont un rôle clé à jouer dans deux domaines majeurs de la transition écologique, la formation aux nouveaux métiers de certaines filières, et une stratégie d'anticipation et de reconversion permettant d'éviter de laisser des personnes au bord du chemin.

C'est pourquoi il est proposé de :

- Créer dans les filières concernées de la transition écologique des campus spécialisés et alliant recherche - innovation - formation, afin de produire un écosystème complet, attractif, vecteur d'emplois et donc de dynamisme économique.

¹⁵⁰ <https://graine-normandie.net/>

¹⁵¹ <https://mooc.energiepositive-occitanie.info/>

¹⁵² https://www.isula.corsica/Ghiovani-in-mossa-Envie-d-agir_a696.html

¹⁵³ Région Centre-Val de Loire. 2020. *Rapport d'activité et de développement durable 2019*. (p.43) https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2020-07/RADD_2019_Region_Centre-Val%20de%20Loire_web.pdf

¹⁵⁴ Région Occitanie. 2020. *Agriculture durable. Comment engager, ensemble, une transition solidaire ?* https://lelab.laregion.fr/IMG/pdf/livvable_agriculture_durable_-_web.pdf

¹⁵⁵ <https://www.hautsdefrance.fr/deux-appels-a-projet-environnement-pour-les-lycees/>

- **Élaborer une vraie stratégie de reconversion professionnelle à forte valeur sociale vers des emplois verts**, en apportant un appui financier aux personnes concernées tout au long du processus, favorisant des formations aux structures variées de manière à valoriser au mieux leurs compétences professionnelles, et faisant un suivi continu avec une prise en compte des retours d'expériences pour bonifier les formations et la réinsertion.

X. L'enjeu majeur de la mobilité

Voir sur ce sujet le décryptage séparé : « Quelles bonnes pratiques des régions en matière de mobilité »

Décryptage-n°35-Mobilité-élections-régionales-VD.pdf (lafabriqueecologique.fr)

Les perspectives d'avenir et les propositions

Pour agir contre la mobilité subie et décarboner le secteur des transports, et au-delà de la nécessaire priorité à la voie ferrée pour les trajets du quotidien, il est proposé notamment de :

- **Établir une vraie politique de réduction de la mobilité subie, par exemple en mettant en place un bonus-malus sur les entreprises en fonction de la distance moyenne de trajet de leurs salariés.** L'objectif est d'inciter les entreprises à recruter des personnes vivant à proximité de leur lieu d'exercice professionnel afin de réduire la durée de la mobilité pendulaire¹⁵⁶ d'une part, et de décourager les stratégies de délocalisation loin des bassins d'emplois.

- **Mettre en place une politique pleinement cohérente pour le vélo** (installation de garages à vélos, aides financières à l'achat d'un vélo y compris électrique pour les jeunes et les ménages à faible revenu, développement de nouveaux axes sécurisés).

- **Mettre en place une taxe sur le transport de fret par poids lourds** afin de favoriser le report modal vers le rail et la voie fluviale.

- **Permettre à chaque ménage de disposer d'une prise de recharge facilement accessible près de son domicile.**

¹⁵⁶ En géographie sociale, la mobilité pendulaire correspond aux déplacements quotidiens de la population pour des motifs de travail et d'études.